

ÉTUDE SUR LA MIGRATION INTERNE AUTOUR DES MINES D'OR DANS LA RÉGION D'AGADEZ

Étude financée par le bureau des Affaires Étrangères et du Commonwealth du Royaume-uni (FCDO) et coordonnée par le bureau de l'OIM au Niger





Auteurs:

Bérénice BOUKARE - Chargée de recherche (consultante)

Abdoulaye TAMBANDIA - Chargé de recherche (consultant)

Yodit FITIGU - Coordinatrice de l'unité MDRU, OIM Niger

Ousmane CHEGOU KORE - Chargé de recherche national MDRU,

Avertissement:

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs. Elles ne prétendent pas refléter les opinions ou les vues de l'OIM ou de ses Membres. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIM aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cover photo: Abdoulaye Tambandia / OIM

© 2022 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite, même partiellement, ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xérographie, par bande magnétique ou autre, sans l'autorisation préalable écrite de l'éditeur.

CONTENTS

Sommaire	2
Liste des sigles et acronymes	Ţ
Définitions des concepts	ϵ
avant-propos	8
Résumé Exécutif	11
Introduction et contexte de l'étude	17
Méthodologie de l'étude	22
Présentation des sites aurifères sélectionnés	30
La région d'Agadez au cœur d'anciennes mobilités sahéliennes	36
I. Le profil des migrants orpailleurs dans la région d'Agadez	40
1. Les nationalités et les origines ethniques des orpailleurs	40
2. L'âge et le statut familial des orpailleurs	43
3. Le niveau d'éducation et statut professionnel des orpailleurs	45
II. Les dynamiques migratoires vers les sites aurifères au Nord du Niger	52
1. Une mobilité interne en réponse aux changements climatiques	52
2. Les modalités et les itinéraires de migration des orpailleurs	58
3. Les intentions de migration des orpailleurs	63
4. Les flux migratoires parallèles vers les zones minières	66
III. Pratiquer l'orpaillage : opportunités et limites de l'extraction	
aurifère dans le massif de l'Aïr	70
1. Le système de travail et la vulnérabilité à l'exploitation économique	71
2. Les risques de l'orpaillage et les besoins de protection	77
3. Les autres groupes de migrants vulnérables sur les sites d'or	88
4. L'équilibre délicat entre communautés hôtes et orpailleurs	94
Conclusion	100
Recommandations	101
Références bibliographiques	104

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location and Event Data Project		
ALTEN	Association pour la Lutte Contre le Travail des Enfants au Niger		
CICR	Comité Internationale de la Croix Rouge		
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable		
COMINAK	Compagnie Minière d'Akouta		
EAPE	Exploitation Artisanale à Petite Echelle		
EIGS	Etat Islamique au Grand Sahara		
EPI	Equipements de Protection Individuelle		
FAN	Forces armées nigériennes		
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture		
FCDO	Bureau des Affaires Etrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni		
FDS	Forces de défense et de sécurité		
GSIM	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans		
ICG	International Crisis Group		
LASDEL	Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local		
MECC	Migration, Environnement et Changement Climatique		
MSF	Médecins Sans Frontières		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques		
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations		
SOMAÏR	Société des Mines de l'Aïr		

DÉFINITION DES CONCEPTS

Exploitation: Action d'abuser d'une personne à son profil (par exemple, exploitation sexuelle, travaux ou services forcés, esclavage, servitude ou prélèvement d'organes).

Facteurs d'attraction et de répulsion : Modèle explicatif des phénomènes migratoires fondé sur la combinaison d'éléments répulsifs favorisant l'émigration (tels que des problèmes économiques, sociaux et politiques dans le pays d'origine) et d'éléments attractifs dans le pays de destination.

Flux migratoire : Nombre de migrants qui se déplacent ou qui sont autorisés à se déplacer d'un pays à un autre en vue d'obtenir un emploi ou de s'établir dans le pays pour une période déterminée.

Immigration: Action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer (OIM, 2007).

Migrant: Personne ayant quitté son lieu d'origine et est en déplacement ou qui s'est déplacée, soit en traversant une frontière internationale, soit au sein d'un même pays, indépendamment du statut légal de la personne, du caractère volontaire ou involontaire de son déplacement, des motifs de déplacement, et de la durée de déplacement.

Migration: Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

Migration de retour : Migration ramenant une personne à son lieu de départ – pays d'origine ou lieu de résidence habituelle – généralement après un séjour d'une année au moins à l'étranger. La migration de retour peut être volontaire ou forcée. Elle inclut le rapatriement librement consenti (OIM, 2007).

Migration internationale: Mouvement de personnes qui quittent leur pays d'origine ou de résidence habituelle pour s'établir de manière permanente ou temporaire dans un autre pays. Une frontière internationale est par conséquent franchie (OIM, 2007).

Migration interne: Mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence. Cette migration peut être provisoire ou permanente. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine (OIM, 2007).

Migration saisonnière: Migration de courte durée présentant une périodicité annuelle, habituellement motivée par des raisons économiques (OIM, 2007).

Mineur: Individu qui n'a pas atteint l'âge auquel il accède, en vertu du droit national applicable, à la pleine capacité de jouissance et d'exercice de l'intégralité des droits civils et politiques (OIM, 2007).

Travail des enfants: Terme habituellement employé aux fins de couvrir les Situations suivantes: le travail domestique et non domestique, rémunéré et non rémunéré, les activités économiques marginales et le travail servile. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) prohibe les travaux effectués en dessous d'un certain âge ainsi que les travaux susceptibles de nuire à la santé physique ou mentale des enfants ou encore à leur moralité (art. 10 § 3). La Convention relative aux droits des enfants (1989) consacre le droit de l'enfant « d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social » (art. 32 §1). Voir aussi Enfant, Exploitation des enfants, Pires formes de travail des enfants

AVANT-PROPOS



REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMERES ET RELIGIEUSES MINISTERE DELEGUE A LA DECENTRALISATION REGION D'AGADEZ CONSEIL REGIONAL NIF 46261

> EBP: 181 Agadez 🕾 Tél: 20 440 961 @: agadez consellregional@gnail.com Site WEE: www.consellregionalagadez.com



NOTE SUR LA CONDUITE D'UNE ETUDE SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION EN LIEN AVEC L'ORPAILLAGE

La région d'Agadez faut-il le rappeler fait partie des régions du Niger (Diffa, Tahoua et Tillabéry) qui présentent les indices d'insécurité les plus inquiétants en termes de sécurité nationale, c'est à dire celle qui menace l'Etat dans son autorité et son intégrité. Plus que les facteurs religieux, c'est à fois la proximité de foyers de tensions (Mali, Libye, Nigéria) et l'existence d'autres formes de conflits avec l'Etat et de criminalité résiduelle, laissés en latence dans ces régions qui exposent à l'insécurité chronique : séquelles d'anciennes rébellions armées, ex-combattants non intégrés, circulation de drogues et d'armes de guerre, contentieux miniers, exclusion des jeunes des emplois locaux, persistance de l'insécurité résiduelle, infiltration de AQMI, trafic transfrontalier intense, porosité des frontières avec les pays voisins (Algérie, Libye, Nigéria, Tchad), isolement et enclavement sont ainsi les maitres mots généralement employés pour caractériser la région d'Agadez.

La région d'Agadez est connue également pour être depuis quelques décennies le pivot migratoire par excellence entre l'Afrique de l'Ouest, du Centre et le Maghreb et l'Europe.

Cette migration mixte a connu ces dernières années des développements majeurs liés entre autre à la persistance des facteurs d'insécurité et d'instabilité dans l'espace sahélo-saharien, le démantèlement du régime de Kadhafi, mais également l'apparition de nouvelles opportunités économiques liées à certaines potentialités dont regorge la région d'Agadez.

En effet, depuis la découverte des sites d'orpaillage de Djado en 2014, Tchibarakatènes en 2016, et ceux de Tabelot en 2017 une nouvelle forme de migration nationale et transfrontalière a fait son apparition entrainant l'arrivée sur le territoire régional de plusieurs dizaines de milliers de personnes attirées par ces nouvelles opportunités économiques.

Cette situation n'est pas sans conséquences en termes de défis pour les autorités nationales et régionales dans le cadre de la gestion de ce type de flux migratoires notamment en termes de sécurité, d'accès aux services sociaux de base etc.

Il y'a lieu de rappeler aussi que, le contexte issu de la mise en application de la Loi 036–2015 du 26 mai 2015 portant interdiction du trafic illicite des migrants et qui a mis en déclin l'économie de la région largement tributaire de cette activité, pourrait être pris en compte dans le cadre de cette étude en termes d'alternatives à cette activité.

En effet, la découverte de l'or dans certaines localités de la région a constitué une bouée de sauvetage en termes de stabilité de la région en permettant de faire renaitre l'espoir auprès de l'essentiel des acteurs de la migration qui ont trouvé des nouvelles formes de reconversion. Malgré toutes ces tentatives de résiliences et d'adaptation à ce nouveau contexte, force est de reconnaitre que les défis restent entiers tant les enjeux sont sécuritaires et économiques.

En effet, malgré les développements constatés avec l'attribution de nombreux permis de recherche octroyés et l'engouement sur les sites d'orpaillage; les collectivités territoriales de la région d'Agadez ne tirent pas de dividendes significatives pour faire face aux défis que pose l'exploitation aurifère en elle-même, mais aussi les différents impacts négatifs au plan environnemental.

Au vue de tous ces éléments, face à une telle situation et des défis qu'elle comporte, des profondes réflexions sont nécessaires pour que la région d'Agadez ait une vision claire et nette de la problématique de l'orpaillage ainsi que des espoirs et des défis qu'il suscite.

En effet, la conduite d'une étude sur la migration en rapport avec l'orpaillage dans la région d'Agadez reste aujourd'hui une priorité et d'une grande utilité pour améliorer la connaissance des deux phénomènes, notamment la migration et l'exploitation artisanale de l'or.

Aussi, l'initiation d'une telle étude sur « LA MIGRATION INTERNE AUTOUR DES MINES D'OR DANS LA RÉGION D'AGADEZ » financée par le bureau des Études des Affaires Étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni

(FCDO) et coordonnée par le bureau de l'OIM au Niger, démontre incontestablement la capacité de cette agence à anticiper, interpréter et s'aligner sur les besoins de gouvernance de notre institution et à la soutenir dans sa dynamique de renforcement des conditions d'exercice optimum de la maitrise d'ouvrage sur les différents secteurs de développement de notre région.

Le Conseil Régional d'Agadez se félicite donc d'une telle initiative et fonde des grands espoirs quant aux recommandations très précieuses qui en issues. Ces recommandations sont d'ores et déjà pris en compte dans le Plan de Développement Régional PDR 2022-2026) ainsi qu'aux autres initiatives en cours pour mieux règlementer et renforcer la dynamique de l'orpaillage afin de réduire les menaces notamment sécuritaires, environnementales et d'organisation de travail et favoriser les opportunités d'une économie plus forte et durable qui retombe sur le territoire.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil régional d'Agadez compte sur tous les partenaires techniques et financiers dont l'OIM et le Royaume-Uni pour accélérer la mise en œuvre de cette initiative qui engage toutes les parties prenantes et qui prévoie la révision et la mise en œuvre de :

- DU CADRE LEGAL.
- DE l'ORGANISATION DU TRAVAIL,
- DE L'ENVIRONNEMENT ET L'IMPLICATION DES SERVICES TECHNIQUES.
- DE LA SECURITE ET PREVENTION DES CONFLITS LOCAUX ;
- DES DEFIS FONCIERS LIES A L'EXPLOITATION AURIFERE ;
- DE LA VIABILISATION DES SITES D'ORPAILLAGE :
- DE LA CONTRIBUTION DE L'EXPLOITATION AURIFERE AU DEVELOPPEMENT LOCAL.

Nous saisissons aussi cette occasion pour témoigner la reconnaissance de la Région d'Agadez à l'organisation internationale pour les Migrations (OIM) pour son accompagnement constant et habituel aux côtés du conseil régional d'Agadez dans la mise en œuvre des actions de développement au profit de nos laborieuses populations

Le Président du Conseil
Mohamed Anacko

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Niger a été historiquement façonné par des flux migratoires multiples ; il est à la fois un pays de départ, de transit et de destination pour de nombreux migrants de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Avec une production annuelle s'élevant à plus de dix tonnes d'or en moyenne et une population d'orpailleurs estimée à plus de 450 000 personnes (OCDE, 2018), l'extraction artisanale de l'or au Niger, bien qu'échappant aux réglementations nationales en vigueur s'affiche comme une activité économique clé pour les populations. Ainsi, le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr dans la région d'Agadez au Nord du Niger ont joué un rôle de premier plan dans les ruées vers l'or au Niger depuis 2014, en attirant des milliers d'orpailleurs nigériens et étrangers (Grégoire et Gagnol, 2017). Au cœur d'une région marquée par des difficultés d'ordre économique, climatique et sécuritaire, les opportunités de développement économique liées à l'exploitation aurifère dans la région d'Agadez constituent bien un enjeu de taille à la fois pour les communautés locales et le gouvernement nigérien.

Cette étude financée par le bureau des Affaires Etrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (FCDO) a cherché à comprendre plus précisément la nature des flux migratoires liés à l'extraction aurifère dans la région d'Agadez tout en prenant en compte les défis de protection posés pour les migrants, en particulier concernant leur accès aux soins de santé et leurs vulnérabilités face aux risques d'exploitation économique sur les sites d'or.

Une méthodologie mixte a été appliquée, combinant des enquêtes individuelles quantitatives avec des orpailleurs migrants (797), des entretiens qualitatifs auprès d'acteurs clés (12) tels que des autorités locales ou des personnes en charge de la gestion des sites d'or, ainsi que des groupes de discussion (15) avec différents profils de participants afin d'obtenir une meilleure compréhension des défis de protection des communautés au sein des zones minières à Agadez. En fonction des possibilités propres à chaque site d'or sur le terrain, l'équipe de recherche de l'OIM a donc réalisé des discussions de groupe avec les orpailleurs, les membres des communautés hôtes autour des sites, les personnes exerçant des activités économiques connexes, les commerçants travaillant dans la vente de l'or ainsi que les mineurs âgés entre 14 et 17 ans et les femmes professionnelles du sexe.

Les sites aurifères sélectionnés pour l'étude, Arlit, Tabelot et Tchibarakaten, bien qu'appartenant à la même zone minière de l'Aïr présentent des caractéristiques différentes. Les sites aurifères de Tchibarakaten et de Tabelot forment des zones

d'extraction de l'or, tandis que Arlit, zone de passage importante pour les migrants de retour de Libye et d'Algérie accueille des orpailleurs travaillant principalement dans le traitement des roches.

Les résultats clés de l'étude

- Parmi les orpailleurs enquêtés sur les trois sites aurifères, 88 pour cent sont d'origine nigérienne, bien qu'il existe des différences visibles entre les trois sites étudiés. Le site de Tabelot avec 98 pour cent d'orpailleurs nigériens au moment de l'enquête n'accueille presque pas d'orpailleurs internationaux, tandis que le site d'Arlit présente une population d'orpailleurs beaucoup plus diversifiée, avec des travailleurs provenant du Nigéria (21%), du Burkina Faso (7%) et du Tchad (8%). Cependant, bien que minoritaires d'après les résultats quantitatifs, certaines communautés d'orpailleurs étrangers jouent un rôle essentiel dans l'organisation des sites aurifères, comme les orpailleurs soudanais et tchadiens, grâce aux capitaux financiers importants dont ils disposent leur permettant d'investir dans la gestion des puits d'exploitation.
- Les sites aurifères sélectionnés pour l'étude rassemblent une population très jeune. Ainsi, 37 pour cent des orpailleurs ont entre 18 et 24 ans et 48 pour cent d'entre eux sont âgés entre 25 et 35 ans. Le site de Tabelot accueille une plus large part d'orpailleurs jeunes, avec 41 pour cent des orpailleurs enquêtés sur le site âgés entre 18 et 25 ans. La plupart des travailleurs sont des hommes mariés migrant seuls en direction des zones aurifères d'Agadez dans l'espoir d'acquérir de nouveaux revenus économiques leur permettant de soutenir leurs familles au sein des régions d'origine.
- Les orpailleurs forment une population ayant un niveau d'éducation relativement faible ; la plupart d'entre eux ayant suivi des enseignements au sein des écoles religieuses. Parmi le total des orpailleurs, 31 pour cent d'entre eux étaient agriculteurs avant de migrer sur les sites miniers. Si la majorité des orpailleurs n'ont jamais travaillé sur un autre site d'or au Niger, 29 pour cent ont déjà une expérience dans l'orpaillage au sein du pays et 14 pour cent ont une expérience sur un site aurifère à l'international.
- Concernant les flux migratoires caractérisant les ruées vers l'or au Niger, les résultats de l'étude ont confirmé qu'il s'agit principalement d'une mobilité interne avec une population d'orpailleurs originaires des régions de Maradi (29%), Zinder (22%), Dosso (20%) et de Tillabéri (12%). Ces régions, déjà affectées par des taux de pauvreté élevés et l'insécurité alimentaire, ont récemment souffert

- à la fois de changements climatiques et d'incidents sécuritaires, notamment à Tillabéri et à Maradi, bouleversant leur équilibre socio-économique. Elles constituent des zones de départ privilégiées pour les orpailleurs migrants.
- Les flux migratoires parallèles constituent un autre aspect important de la mobilité en direction des sites miniers. Ces migrations rassemblent des personnes aux profils variés, comme des commerçants, chauffeurs, constructeurs, ou vendeurs profitant du boom économique provoqué par les migrations vers Agadez. Provenant parfois des mêmes régions d'origine, orpailleurs et vendeurs se réunissent sur les zones aurifères au sein d'un système économique commun à l'intérieur duquel ils sont interdépendants. Sur les sites enquêtés, certains commerçants grâce à leurs moyens financiers participent aux dépenses nécessaires au démarrage des activités d'extraction et partagent les gains de l'exploitation avec les orpailleurs.
- Les orpailleurs nourrissent des projets de migration à court terme; en effet 52% d'entre eux ont affirmé vouloir quitter les sites et 48% souhaitent rester sur le site au moment de l'étude. Parmi ces derniers, 19% des orpailleurs souhaitent rester travailler sur les sites miniers entre un et trois mois, 23% d'entre eux entre trois à six mois. En moyenne, parmi les orpailleurs souhaitant quitter le site, 92% des orpailleurs ont déclaré vouloir retourner au sein de leur lieu de résidence habituel, confirmant que la migration vers les mines d'or prend la forme d'une mobilité interne saisonnière.
- Bien que la question de la protection des migrants sur les sites ait été difficile à aborder, l'étude a mis en lumière des risques d'exploitation liés au système de travail sur les sites aurifères où 85% des orpailleurs travaillent pour une personne tierce. Ainsi, de jeunes migrants sont soumis à l'autorité d'un patron ou d'un propriétaire de trou, décidant de leurs gains, de leur rôle sur le site et de leurs conditions de vie. La dépendance aux patrons est accrue par un système d'endettement dont dépendent les migrants lors de leur arrivée sur les sites.
- L'orpaillage tel qu'il est pratiqué actuellement dans la région d'Agadez est un métier difficile, précaire, dangereux et peu sécurisé. L'étude a aussi confirmé que les puits d'extraction semblent moins rentables qu'au début du boom minier en 2014; les orpailleurs ont peu de garanties d'emploi à leur arrivée et obtiennent difficilement des gains stables et réguliers. Ainsi, l'extraction n'est pas perçue par les orpailleurs comme une opportunité de long-terme mais est pratiquée de manière temporaire et dans une logique de la contrainte.

- La vulnérabilité des orpailleurs aux risques d'exploitation économique diffère selon les lieux d'enquête et semble plus accentuée sur les zones d'extraction de l'or, requérant ainsi une attention particulière de la part des acteurs locaux et nationaux en termes de protection :
 - A Arlit, qui est une zone de traitement, le profil des orpailleurs, les conditions de travail, les modes de rémunération ainsi que l'accès aux services sociaux de base, notamment l'accès à l'eau potable, diffèrent des sites de Tabelot et Tchibarakaten. Les orpailleurs, plus âgés que les deux autres sites, semblent bénéficier de conditions de travail relativement meilleures ; 49% ont une rémunération fixe par jour, 23% travaillent à leur propre compte et 47% bénéficient d'équipements de protection. Une plus grande proportion d'entre eux habitent sur les sites avec leurs familles (17%).
 - Le site de Tabelot semble accueillir en revanche des orpailleurs plus jeunes (41% sont âgés entre 18 et 24 ans), moins éduqués et travaillant principalement sous l'autorité d'un patron ou propriétaire de trou (85%). Parmi les orpailleurs de Tabelot, 38% ont déclaré travailler entre 10 et 12 heures par jour. Les orpailleurs de Tabelot apparaissent aussi moins protégés face aux accidents du travail; 88% d'entre eux travaillent sans équipement de protection. C'est aussi le site où les orpailleurs ont déclaré le plus d'accidents sur le lieu de travail (37%). De plus, la grande majorité d'entre eux ont migré seuls sur les sites (98%).
- Enfin, l'étude a également indiqué que l'accès aux soins et aux structures de santé au sein des trois sites miniers étudiés constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs présents sur les sites aurifères au moment de l'enquête.

Les recommandations principales de l'étude

- → Le renforcement des structures et services de santé disponibles sur les sites aurifères, notamment par l'ouverture de nouveaux centres de santé publics, accessibles pour les orpailleurs migrants, un meilleur approvisionnement en médicaments et matériel pharmaceutique sur les sites aurifères et l'organisation de nouvelles formations de secouristes déployables sur les sites.
- → L'amélioration des conditions de travail des orpailleurs sur les mines artisanales afin d'agir contre les risques d'exploitation économique au travail. Ceci pourra se traduire par la sensibilisation des acteurs locaux et des responsables de sites d'or pour une meilleure application des législations minières existantes,

l'octroi de contrats formels pour les migrants, ainsi que la construction d'un centre d'accueil et/ou d'association pour les migrants orpailleurs garantissant leurs droits au sein des zones d'exploitation.

- → L'amélioration de l'accès aux services de base pour les orpailleurs sur les sites d'or concernant l'approvisionnement en eau potable, la sécurisation des points d'eau, l'accès à l'électricité et une meilleure couverture téléphonique.
- → Le développement d'ateliers de sensibilisation organisés conjointement par l'OIM et les autorités locales visant à prévenir l'emploi des enfants dans les mines d'or à travers la formation des forces de défense et de sécurité (FDS) nigériennes ainsi que des représentants des municipalités dont dépendent les sites d'or.
- → Le renforcement des conditions de sécurité sur les sites afin de pérenniser l'activité minière et de réduire les risques pour les orpailleurs migrants, en particulier sur le site de Tchibarakaten.
- → La poursuite des recherches et des collectes de données explorant les liens entre la mobilité et l'exploitation artisanale au Niger en étendant l'étude à d'autres sites d'or en dehors de la région d'Agadez.



INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis le début des années 2000, et plus particulièrement depuis 2012 avec la découverte d'un nouveau filon d'or, plusieurs pays sahéliens tels que le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, le Soudan, le Tchad ou encore la Mauritanie, connaissent un boom minier sans précédent, modifiant les équilibres sociaux et économiques des régions minières et provoquant d'importants flux migratoires d'orpailleurs attirés par les nouvelles opportunités économiques liées à l'exploitation de l'or (Grätz, 2003, 2004, 2009; Chevrillon-Guibert et Magrin, 2018; Chevrillon-Guibert et al., 2019; Boukaré, 2020; ICG, 2019). Avec une production artisanale pouvant atteindre une valeur de plusieurs milliards de dollars¹, l'extraction aurifère représente un des enjeux politiques et stratégiques clés de la bande sahélienne (ICG, 2019; OCDE, 2018).

Au Niger, qui a récemment fermé plusieurs mines d'uranium², l'or constitue le premier produit d'exportation, soit 54% des exportations nationales³. L'exploitation artisanale à petite échelle (EAPE), entre la région de Tillabéri et les régions de l'Aïr et du Djado à Agadez, produirait à elle seule dix tonnes d'or annuellement (OCDE, 2018). Malgré le manque d'estimations officielles concernant la population d'orpailleurs extrêmement mobile, ils seraient près de 450 000⁴ à pratiquer l'orpaillage de manière informelle. Selon les chercheurs Grégoire et Gagnol (2017), plus de 79 000 orpailleurs auraient ainsi migré vers les sites miniers dans le Nord du Niger suite aux ruées vers l'or de 2014.

Le Niger forme un espace migratoire marqué à la fois par des migrations internationales, ainsi que des mouvements de transit, connectant le nord et le sud du Sahara (Bredeloup et Pliez, 2005). Le Niger est aussi caractérisé par des migrations circulaires à l'intérieur du pays, où les populations migrent d'une région à l'autre à la recherche d'opportunités d'emplois et de nouveaux moyens de subsistance. L'insécurité dans le Sud-Ouest du pays (régions de Maradi et de Tillabéri), avec la recrudescence des actes de violence et de banditisme ainsi que la dégradation climatique affectant les communautés de pasteurs et d'agriculteurs, constituent autant de facteurs à l'origine de cette mobilité interne (ICG, 2020; OIM, 2022).

¹ L'étude de l'OCDE publiée en 2018 estime que les productions cumulées des mines artisanales du Mali, du Burkina Faso et du Niger représentaient une valeur de 2,02 milliards de dollars en 2017. AgenceCofin (2017), « L'orpaillage en Afrique de l'Ouest : Des milliards de dollars incontrôlables ».

² Jouve Arnaud (2021), « Niger : La fermeture d'une des plus grandes mines d'uranium », RFI.

³ Bensimon Cyril et al. (2021), « En Afrique de l'Ouest, une ruée vers l'or à hauts risques », Le Monde.

⁴Le rapport de l'International Crisis Group (2019), « Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central » estime la population d'orpailleurs à 300 000 selon des informations recueillies par des informateurs clés pendant la recherche en 2018-2019.

La région d'Agadez souffre depuis plusieurs années de l'insuffisance des pluies limitant les possibilités de développement économique dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. En effet si le phénomène des sécheresses est courant depuis le début du XXe siècle, notamment dans le Sud-Ouest de l'Aïr, et a progressivement affecté les modes de vie des populations d'éleveurs touarègues (Bernus, 1978), l'incertitude climatique actuelle tend à accentuer ce phénomène. Les sécheresses, impactant négativement la production des cultures maraichères⁵, constituent donc un des premiers risques de vulnérabilité pour la région d'Agadez (CNEDD, 2019). De plus, la chute du secteur du tourisme à partir de 2007 dans la ville d'Agadez liée à l'augmentation de l'insécurité⁶ et la fermeture des mines d'uranium dès 2015⁷ ont augmenté le chômage dans la région et ainsi privé les familles de nombreux emplois. Enfin, depuis 2011, les migrations économiques vers la Libye, à cause de la dévaluation du dinar libyen, profitent moins aux habitants de la région (Lyammouri, 2018). Dans ce contexte, l'exploitation artisanale de l'or, où un orpailleur peut gagner jusqu'à 20 000 FCFA par jour8, représente une aubaine économique non négligeable à la fois pour les migrants nigériens et ouest africains mais également pour les populations locales, qui réadaptent leurs activités économiques pour répondre à la demande croissante des communautés d'orpailleurs.

En 2017, les données d'assistance de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)⁹ ont signalé l'importance des industries extractives afin de comprendre la mobilité interne et intrarégionale en Afrique de l'Ouest. Dans le cas du Niger, les résultats ont montré que les sites d'or du Massif de l'Aïr attirent un grand nombre de migrants internes en provenance de zones aux perspectives socio-économiques limitées.

En 2019, le bureau régional de l'OIM à Dakar a développé cette thématique en coordonnant une étude sous-régionale dans quatre pays en Afrique de l'Ouest (Mali, Guinée, Sénégal, Burkina Faso) dans le cadre d'un programme FCDO « Support, Soutien et Solutions le long de la Route de la Méditerranée Centrale. 2019 - 2021 ». Les résultats de cette étude ont notamment confirmé que la mobilité intrarégionale vers les sites d'or artisanaux en Afrique de l'Ouest constitue un système migratoire

⁵ Au début de l'année 2022, la zone de Tîmia dans la région d'Agadez a vu notamment ses productions maraichères diminuer à cause de la sécheresse affectant la zone. Studio Kalangou (2022), « Foire des maraichers d'Agadez : une sècheresse à Tîmia impacte la production ».

⁶ Autrefois dénommée « la Perle du désert », la ville d'Agadez était il y a quelques années seulement un lieu touristique important au Niger comptant près de 20 000 touristes par an. Des affrontements entre des groupes rebelles et l'armée nigérienne a petit à petit dégradé le climat sécuritaire dans la région, et provoqué le déclin du secteur du tourisme dans la région. National Geographic (2019), « Agadez : la porte du Sahara ».

⁷ La mine SOPAMIN-Areva à Imouraren a été fermé en 2014 (Pellerin, 2017). Plus récemment (mars 2021) la mine de la Cominak, jusqu'alors la deuxième plus grande compagnie au Niger, a aussi mis fin à ses activités (RFI, 2021).

⁸ Jeune Afrique (2017), « Niger : Quand une poginée d'or est un pactole ».

OIM (2017), Rapport régional sur les suivi des flux de population en Afrique de l'Ouest et du Centre,

distinct des migrations irrégulières vers l'Europe et que le profil des migrants orpailleurs est différent des migrants envisageant une migration internationale en dehors de l'espace ouest africain.¹⁰

Récemment, une équipe de consultants de l'unité de stabilisation communautaire du bureau de l'OIM à Agadez a aussi réalisé une « Étude sur la problématique de l'orpaillage dans la région d'Agadez ». Un atelier de restitution, organisé le 24 octobre 2021 par le Président du Conseil Régional d'Agadez a réuni des autorités locales, gouvernementales et des représentants d'orpailleurs afin de proposer des recommandations pour améliorer la protection des travailleurs et le cadre de gouvernance en vigueur autour de la question de l'extraction de l'or.

Ainsi, la présente étude « Évaluation des migrations internes liées à l'exploitation artisanale de l'or dans la région d'Agadez », financée par le bureau des Affaires Etrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (FCDO) s'inscrit dans la continuité des collectes de données, recherches et initiatives précédentes. En s'intéressant spécifiquement à la région minière d'Agadez dans le Nord du Niger, cette étude cherche à avoir une meilleure compréhension des flux migratoires internes liés à l'exploitation artisanale de l'or dans cette région et de l'impact de l'extraction aurifère sur les migrants internes et internationaux en termes de défis liés à la protection.

Les objectifs spécifiques de l'étude

De façon plus spécifique, les objectifs suivants sont visés dans le cadre de l'étude :

- Examiner le profil des migrant internes travaillant dans les mines d'or artisanales au sein des zones d'étude ciblées et déterminer les intentions de ces travailleurs à leur arrivée et durant leur activité.
- Comprendre les dynamiques migratoires liées à l'exploitation artisanale de l'or dans la région d'Agadez et comment les activités d'extraction aurifère influencent et impactent les migrations internes dans la région.
- 3. Évaluer les défis liés à la protection et la vulnérabilité des personnes autour des sites d'or, concernant notamment les conditions du travail, l'accès aux soins et aux services sociaux de base. Une attention particulière sera accordée à la protection des enfants et à leur vulnérabilité à l'exploitation et aux abus.
- 4. Comprendre l'impact des sites miniers sur les communautés voisines.

¹⁰ OIM (2020a), Dynamiques migratoires vers les sites d'orpaillage au Burkina Faso : le cas des sites de Warwéogo et Galgouli. OIM (2019), La fièvre de l'or au Mali : Analyse des profils et dynamiques migratoires.
OIM (2020b), Les ruées vers l'or en Haute-Guinée : profils et dynamiques migratoires.

Il est entendu que ce rapport d'étude permette :

- À la communauté humanitaire et/de développement ainsi qu'aux parties prenantes concernées d'être mieux informées des schémas de migrations internes et des défis de protection auxquels sont confrontés les migrants sur les sites miniers d'Agadez;
- 2. Au gouvernement du Niger (niveau national et local) d'être mieux équipé pour concevoir sa réponse nationale aux risques de protection dans la région d'Agadez.



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette section présente la méthodologie adoptée pour la réalisation de l'étude. Elle décrit ainsi les différentes phases de l'étude, la méthode de collecte appliquée pour chaque phase, les groupes de population cibles, ainsi que les difficultés et limites liées à l'enquête de terrain.

1. L'enquête préliminaire et la revue des données secondaires

Afin de préparer l'enquête de terrain, l'unité de recherche (MRDU) du bureau de l'OIM à Niamey a réalisé une série d'entretiens préliminaires avec plusieurs acteurs clés situés à Agadez et Niamey. Cette étape a permis de mieux comprendre les besoins d'informations communs aux différents acteurs de la région impliqués dans la question de l'orpaillage ainsi que de recueillir des informations de base sur les sites artisanaux accessibles et pertinents pour l'étude. Ainsi, des entretiens avec le Président du conseil régional d'Agadez M. Anako MOHAMED, le chef de canton de M. Djado Abba Issifi KORE et le Professeur Abdourahamane OMAR du laboratoire du LASDEL à Niamey ont été conduits par l'équipe de l'OIM.

Une revue des données secondaires sur les différents aspects de l'exploitation minière au Niger, ainsi que sur les dynamiques migratoires au Niger et dans la région d'Agadez a été réalisée.

2. L'organisation de la collecte de données

La collecte de données s'est déroulée du 8 au 22 décembre 2021, avec deux groupes d'enquêteurs travaillant parallèlement sur les sites de Tabelot et d'Arlit pendant la première partie de la collecte.

Site enquêté	Période de la collecte de données	Nombre d'enquêteurs mobilisés
Tabelot	Du 7 au 18 décembre	5 enquêteurs
Arlit	Du 7 au 20 décembre	5 enquêteurs
Tchibarakaten	Du 15 au 21 décembre	8 enquêteurs

Tableau 1 : Etapes de la collecte de données dans la région d'Agadez

L'enquête de terrain a mobilisé au total dix enquêteurs formés au bureau de l'OIM, sous la supervision du consultant M. Abdoulaye TAMBANDIA. L'équipe d'enquêteurs de terrain est constituée de dix personnes, soit neuf hommes et une femme. La formation des enquêteurs pour l'étude a été réalisé au bureau de l'OIM à Agadez du 2 au 10 décembre 2021. Elle a permis à l'équipe de se familiariser avec les questions de recherche, les objectifs ainsi que les outils de recherche mobilisés.

Les groupes de population cibles

Cette étude s'intéresse à la fois aux travailleurs orpailleurs nigériens mais également à ceux ayant migré sur les sites enquêtés depuis d'autres pays de la sous-région et se trouvant sur les sites aurifères au moment de l'enquête. La partie qualitative de l'étude a permis de se rapprocher des autres acteurs présents sur les sites aurifères, en particulier des groupes vulnérables aux problèmes de protection comme les femmes professionnelles du sexe et les orpailleurs mineurs sur les sites.

Une collecte de données mixte

Afin de répondre aux objectifs de recherche cités précédemment, une méthodologie mixte a été privilégiée, en utilisant des outils de recherche quantitatifs et qualitatifs.

	Arlit	Tabelot	Tchibarakaten	Totaux
Enquêtes individuelles	181	335	281	797
Groupes de discussion	6	6	3	15
Entretiens acteurs clés	2	4	6	12

Tableau 2 : Répartition globale du nombre d'enquêtes individuelles, d'entretiens avec les acteurs clés et de groupes de discussion par site

L'enquête de terrain s'est déroulée en plusieurs phases.

Les rencontres préliminaires avec les autorités locales

Tout d'abord, compte tenu de l'environnement volatile et parfois conflictuel au sein des zones minières, des rencontres avec les autorités concernées sur les sites ou les localités alentours ont été organisées afin d'obtenir les autorisations nécessaires au déroulement de la collecte de données. Ces présentations réalisées en amont des entretiens quantitatifs et qualitatifs ont permis de mettre en place de meilleures

conditions de travail afin d'aborder les différents groupes de populations ciblés pour l'étude.

<u>Les enquêtes individuelles quantitatives auprès des orpailleurs nigériens et</u> internationaux âgés d'au moins 18 ans

L'objectif des enquêtes individuelles est de pouvoir gagner une compréhension approfondie du profil des travailleurs orpailleurs sur les sites étudiés. Le questionnaire d'enquête individuelle a été structuré autour de cinq thématiques soit (1) les informations socio-démographiques des orpailleurs, (2) les parcours migratoires et les itinéraires empruntés jusqu'au site d'orpaillage, (3) les conditions de vie et de travail sur et autour des sites miniers, (4) les problèmes de protection et l'accès aux services sociaux de base, et enfin (5) les intentions de migration des orpailleurs sur les sites ciblés. Il comporte au total 70 questions fermées ou semi-ouvertes à choix multiples. Les enquêtes ont été réalisées de manière aléatoire sur les sites aurifères. Les enquêteurs ont privilégié une approche en « boule de neige »¹¹ afin de pouvoir rencontrer les enquêtés. Compte tenu de la difficulté à établir des liens de confiance avec les communautés d'orpailleurs pendant l'enquête de terrain et des limites de temps impartis pour l'étude, cette approche a permis de faciliter la constitution d'un échantillon d'une manière rapide et progressive, en capitalisant sur des contacts déjà établis avec des orpailleurs enquêtés sur les sites d'or.

Les entretiens individuels qualitatifs avec des acteurs clés.

Les entretiens individuels qualitatifs ont été réalisés avec un ensemble d'acteurs clés capables de fournir des informations d'ensemble sur les sites d'orpaillage, les conditions de vie et de travail autour des sites, les différents problèmes et enjeux liés à l'exploitation minière ainsi que des recommandations afin d'améliorer le système d'exploitation artisanal local. En fonction des sites, les acteurs clés ont correspondu à deux profils principaux; (1) des autorités locales (maire, préfet, police, représentant d'organisation, agent de sécurité, autorités coutumières ou cadre technique) ou (2) des personnes directement impliquées dans la gestion des sites (des responsables ou président de site minier, ou des représentants d'orpailleurs). Pour mener à bien les entretiens approfondis, l'équipe de recherche a utilisé des guides de questions ouvertes spécifiques pour chacun des profils, comportant entre quinze et vingt questions.

¹¹ On parle d'un échantillonnage en « boule de neige » lorsqu'un enquêté permet à l'équipe de recherche, par ses contacts et son réseau personnel de connaissances, de rencontrer d'autres personnes correspondant à un profil similaire qui pourront à leur tour participer à l'enquête en tant qu'enquêté.

	Arlit	Tabelot	Tchibarakaten	Totaux
Autorités locales	MairePrésident du site de Guidan Daka	Autorités policièresReceveur de la mairie	 Capitaine des Armées et le chef de la gendarmerie Agent de case de santé 	6
Gestion des sites	N/A	Responsable du site de Fasso	 Responsables de sites 6 sites 7 Président des orpailleurs Président du site 40 	4
Autre acteur clé sur les sites	N/A	 Représentante des femmes professionnelles du sexe 	Agent économique	2
Total	2	4	6	12

Tableau 3 : Nombre et profils des entretiens qualitatifs conduits pendant l'étude

<u>Les groupes de discussions (FGD) auprès des groupes vulnérables sur les sites artisanaux</u>

Les groupes de discussion ont permis d'approfondir des questions abordées lors des enquêtées individuelles avec les migrants orpailleurs, notamment sur les questions de protection et d'accès aux soins, et d'approcher également d'autres groupes de population sur les sites aurifères sélectionnés. Pour chaque profil enquêté, l'équipe de recherche a utilisé un guide de questions structuré autour de dix à douze questions ouvertes. En fonction des localités et profils des participants, les discussions ont été menées en Haoussa, Zarma et Français, ou parfois dans plusieurs langues de manière conjointe. Les discussions réunissaient à chaque fois entre 8 à 12 participants. Les discussions avec les groupes de populations vulnérables ont toutes été conduites par

¹² En fonction des contextes et des difficultés liées terrain (voir la Section Méthodologie de l'étude) les équipes de recherche n'ont pas pu rencontrer certains profils comme prévu par les Termes de Références de l'étude. Cependant, ils ont pu s'entretenir avec d'autres profils leur permettant de compléter leurs connaissances et compréhension de la zone et des enjeux migratoires liés à l'extraction aurifère. Certains profils d'acteurs clés ont donc été enquêtés uniquement sur un site et non sur un autre.

le consultant M. Abdoulaye Tambandia, assisté par un enquêteur, dans le respect des procédures de référencement en vigueur.

	Arlit	Tabelot	Tchibarakaten	Totaux
Profil 1. Femmes professionnelles du sexe	1	N/A	N/A	1
Profil 2. Mineurs âgés de 14 à 17 ans	1	1	N/A	2
Profil 3 Personnes exerçant des activités économiques connexes sur les sites	1	1	N/A	2
Profil 4. Commerçants ou intermédiaires dans le traitement de l'or	1	1	1	3
Profil 5. Hommes migrants orpailleurs	1	2 ¹³	2	5
Profil 6. Membres des communautés hôtes	1	1	N/A	2
Total	6	6	3	15

Tableau 4 : Nombre et profils des groupes de discussion conduits pendant l'étude

Analyse et traitement des données

La transcription des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion a nécessité le travail de quatre agents transcripteurs, traduisant les entretiens et les discussions de groupe depuis le Haoussa et le Zarma vers le français. Les données qualitatives et quantitatives ont été traitées et analysées par l'unité de recherche (MRDU) du bureau de l'OIM à Niamey.

3. Les difficultés rencontrées et les limitations de l'enquête

Les difficultés de l'enquête de terrain

 Dès le début de la collecte de données l'accès aux sites miniers s'est imposé comme une difficulté majeure pour les équipes. Les enquêtes quantitatives et qualitatives sur le site de Djado, telles qu'initialement prévues par les termes de référence de l'étude n'ont pas pu avoir lieu, faute d'obtention d'autorisation des autorités concernées.

¹³ A Tabelot des groupes de discussion ont été organisés à la fois avec des orpailleurs ouvriers et séparément avec des responsables de groupes d'orpailleurs.

- Le travail de terrain a également été impacté par la complexité de l'environnement sur les sites d'orpaillage. Les équipes ont d'abord été confrontées aux problèmes d'insécurité sur les sites tels les risques d'attaques et actes de banditisme dont sont couramment victimes les orpailleurs et les autres acteurs de l'exploitation de l'or. Une escorte militaire composée de cinq voitures a été nécessaire afin de réaliser les enquêtes individuelles sur le site de Tchibarakaten. L'accès aux sites d'extraction, notamment la distance entre Arlit et Tchibarakaten, ainsi que les conditions climatiques extrêmes liées au froid et au manque d'eau à Tchibarakaten ont également présenté des défis d'ordre logistique et organisationnel pour le travail des énumérateurs et du consultant sur le terrain.
- Enfin, sur l'ensemble des trois sites, les groupes de population participant à la recherche ont montré une certaine méfiance et réticence à répondre aux différentes questions de l'étude, particulièrement concernant les questions sur les conditions de vie et les problèmes de protection (conditions de travail, accès aux soins et aux services sociaux de base). Pour le cas des orpailleurs adultes, cela était notamment dû à une crainte de parler librement en la présence des chefs d'équipe et des responsables pendant les entretiens. Le système d'organisation du travail sur les sites miniers donne en effet une autorité particulière à la figure du patron, pouvant décider d'octroyer un emploi ou non à l'ouvrier en question (Section III. 1). Les orpailleurs mineurs quant à eux, se trouvent souvent sous l'autorité d'un orpailleur adulte (« aîné ») dont ils dépendent pour répondre à leurs besoins de base (nourriture et logement). Cette situation rend ainsi difficile toute discussion en profondeur sur leurs vulnérabilités particulières ainsi que sur les abus ou violences dont ils peuvent être victimes sur les sites miniers. Les sources d'information et les observations sont également limitées pour les femmes professionnelles du sexe qui ont souvent été absentes des lieux d'enquête.

Les limitations de l'étude

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des estimations officielles récentes sur la population totale du nombre d'orpailleurs sur les zones ciblées et de la mobilité rapide de la population d'orpailleurs, l'échantillon sélectionné n'est pas considéré comme représentatif de la population d'orpailleurs dans la région d'Agadez et ne prétend pas répondre à cet objectif. Il permet néanmoins de fournir une image réaliste de la population d'orpailleurs à un instant donné sur les trois sites.

• Les équipes ont aussi reporté un certain biais lié au statut de l'OIM en tant qu'organisation internationale dont les agents et énumérateurs ne sont pas considérés comme des acteurs neutres sur les sites aurifères.



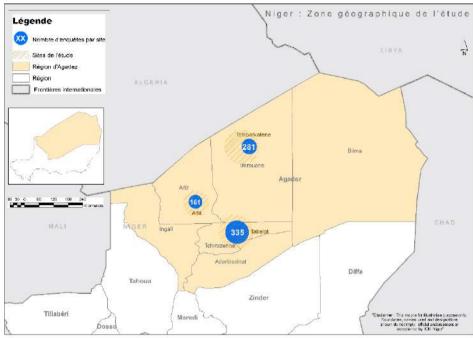
PRÉSENTATION DES SITES AURIFÈRES SÉLECTIONNÉS

Cette étude s'est concentrée uniquement sur les sites aurifères appartenant à la région d'Agadez au Niger. Les nouveaux sites aurifères de la région de Maradi au Sud du Niger découverts plus récemment ne sont donc pas inclus dans cette étude.



Photo 2 : Panneau repère récemment placé par un orpailleur à la suite plusieurs disparations des personnes allant à Tchibarakaten. © Abdoulaye Tambandia / OIM

Les sites retenus pour l'étude ont été sélectionnés pour leur activité récente, et le fait qu'ils soient des sites de traitement ou d'extraction actifs, caractérisés par la présence d'activités artisanales intenses. De plus, les sites choisis correspondent uniquement à des sites d'exploitation artisanale (formels ou informels)¹⁴, et non pas des sites gérés par des sociétés minières. Enfin, les trois sites présentent des caractéristiques intéressantes du point de vue des migrations à la fois internes et intrarégionales.



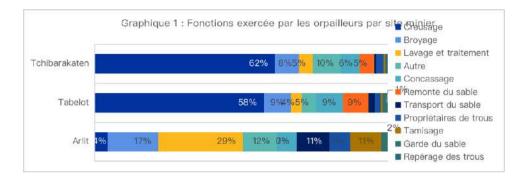
Note au lecteur : pour des questions de simplicité de lecture les sites aurifères sont nommés dans cette étude selon le nom des localités les plus proches dont ils dépendent (Arlit, Tabelot, Tchibarakaten). Cependant les sites étudiés sont bien situés autour des localités, dans un rayon pouvant aller de 10 à 60 kilomètres.

1. Le site d'Arlit

Contrairement aux deux autres sites sélectionnés pour l'étude, les sites aurifères situés autour de la localité d'Arlit (département d'Arlit) font partie d'une zone de traitement de l'or et non pas d'extraction. En effet les enquêtes individuelles ont bien confirmé que 29% des orpailleurs enquêtés travaillent dans le lavage et le traitement des roches, tandis que 17% sont en charge du broyage. Le transport et le tamisage

« Aujourd'hui beaucoup de jeunes travaillent à Guidan Daka. Soit ils travaillent dans l'orpaillage soit ils pratiquent une activité parallèle. Il y'en a qui ont des boutiques, d'autres font le transport (kabou-kabou). Même au marché d'Arlit les plus grands consommateurs sont les orpailleurs de Guidan Daka. Donc le Guidan Daka occupe une place importante dans la ville d'Arlit surtout après la fermeture de la Cominak, il peut combler le trou ».

Entretien avec le Vice-président des orpailleurs, Guidan Daka (Arlit).



des roches extraites représentent chacun 11% des orpailleurs enquêtés sur le site. Les sites aurifères autour de Arlit représentent une plaque tournante du commerce de l'or permettant la rencontre de nombreux acteurs impliqués dans les différentes phases d'exploitation du minerai, comme les commerçants, les grossistes, ou les intermédiaires de vente. C'est aussi une zone de transit importante de la région, notamment pour les migrants de retour en provenance de la Libye et l'Algérie. Le site principal enquêté par l'équipe de l'OIM s'appelle Guidan Daka et est situé à quelques kilomètres d'Arlit. Avant les ruées vers l'or de 2014, Arlit avait déjà le statut de ville minière, grâce aux activités d'exploitation de l'uranium, qui ont cessé récemment avec la fermeture des usines de la Cominak en 2014¹⁵. Le début de d'extraction de l'or sur le site de Guidan Daka a plutôt démarré en 2017, provoquant un pic de migration vers le site minier entre 2018 et 2019¹⁶. Le site bénéficie d'un permis d'exploitation octroyé en 2017 par la Direction des mines et rassemble environ 7000 orpailleurs travaillant actuellement sur le site, selon les estimations du Vice-président du site de Guidan Daka¹⁷. La présence des forces et défense et de sécurité nigériennes (FDS) autour des sites aurifères d'Arlit a également permis une amélioration relative de la situation sécuritaire pour les orpailleurs¹⁸.

¹⁵ Jouve Arnaud (2021), « Niger : La fermeture d'une des plus grandes mines d'uranium », RFI

¹⁶ Groupe de discussion avec les orpailleurs sur le site de Arlit.

¹⁷ Entretien avec le Vice-président du site de Guidan Daka, Arlit.

¹⁸ Entretien avec le Vice-président du site de Guidan Daka, Arlit.

2. Site de Tabelot

« En ce qui concerne le flux migratoire, ce n'est pas aujourd'hui que ça a commencé. Tabelot a longtemps été un village qui accueille les migrants qui viennent pour les travaux de jardinage. Mais depuis l'avènement de l'or leur nombre a augmenté. Les migrants ont commencé à venir en vague. Mais avec l'avènement de la pandémie du coronavirus et du confinement, le flux migratoire a connu une baisse. Après le déconfinement le nombre des migrants orpailleurs a encore augmenté. Et depuis lors le nombre des migrants ne diminue que quand les travaux champêtres commencent dans les régions sud du pays »

Groupe de discussion avec les membres de la communauté hôte de Tabelot

Le site minier de Tabelot situé dans le Massif de l'Aïr, dans le département de Tchirozerine, est aussi au cœur du processus de l'exploitation et du traitement des roches extraites dans la région d'Agadez. Les données quantitatives indiquent que 58% des orpailleurs sur les sites sont en charge du creusage, tandis que 42% se répartissent les activités liées à la remonte du sable, au broyage et au concassage des roches. L'étude provisoire réalisée par le bureau de l'OIM à Agadez a aussi mis en évidence l'importance du lieu pour le ravitaillement des orpailleurs en eau et nourriture. Dans cette localité, les services de la Mairie participe également à l'organisation de l'exploitation du minerai. En tant que zone de production de l'oignon, la localité de Tabelot a déjà attiré des migrants internes provenant de différentes régions du pays. La zone d'extraction est répartie en plusieurs sites artisanaux dispersés autour de la localité, notamment les sites de l'Autogare, de Falo et de Fasso, sur lesquels les énumérateurs ont pu enquêter dans le cadre de l'étude. Le receveur de la Mairie de Tabelot estime que les activités d'extraction ont débuté sur le site entre 2016 et 2017. Il a également indiqué que les flux migratoires vers le site ont diminué ces dernières années, ainsi que les activités d'extraction de l'or, tendance qui est confirmée par les autres acteurs sur le site, notamment les commerçants, les personnes exerçant des activités économiques connexes et le responsable de site de Fasso.

3. Site de Tchibarakaten

« Ce qui attire les gens à Tchibarakaten, ça tout le monde le sait. Parce que c'est un lieu de travail. C'est un lieu de gagnant-gagnant. C'est un lieu où tu viens travailler et tu vas avoir quelques chose pour nourrir ta famille au lieu d'aller en Libye ou en Algérie. [...]. Il y a beaucoup de différents travaux ici. Il y a ceux qui sont en train de travailler dans la boue. Il y a ceux qui sont en train de travailler dans les machines. Il y a ceux qui sont en train de travailler en vendant de l'eau. Il y a ceux qui font du commerce. Donc il y a beaucoup de travail ici. »

Entretien avec le Président des orpailleurs, site de Tchibarakaten.

Découvert en 2014 et situé à 400 kilomètres d'Arlit, à la frontière de l'Algérie et de la Libye, l'ensemble des sites d'extraction de Tchibarakaten au sein du département d'Iferouane, est considéré comme la deuxième zone la plus importante de la ruée vers l'or au Niger (Grégoire et Gagnol, 2017). Les travailleurs y pratiquent un orpaillage intensif et risqué nécessitant l'utilisation de machines et de matériaux spécifiques, comme des compresseurs, des groupes électrogènes ainsi que l'utilisation d'explosifs¹⁹. Comme l'ont démontré les données quantitatives, le creusage est l'activité essentielle du site et occupe 62% des orpailleurs enquêtés. Les activités de broyage, de lavage et de concassage des roches sont pratiquées dans une moindre mesure en comparaison avec le site d'Arlit. L'ensemble des sites miniers de la zone se situent dans un rayon de 40 à 50 kilomètres de Tchibarakaten, et constituent différentes zones d'extraction numérotées ou ayant une appellation spécifique. Les équipes de l'OIM ont principalement enquêté sur le site principal appelé Fada, ainsi que sur les sites 6, 7 et 40. Le président des orpailleurs estime que la population d'orpailleurs atteindrait entre 15 000 et 18 000 orpailleurs en fonction des saisons. Cependant, l'intensité de l'extraction aurifère a plutôt eu tendance à diminuer par rapport aux années ayant directement suivies le boom aurifère (2016, 2017 et 2018)²⁰. Dans cette zone, les orpailleurs ainsi que les autres acteurs de l'exploitation aurifère souffrent d'un manque d'approvisionnement en eau important, un fut d'eau pouvant coûter près de 25 000 CFA²¹. De plus, les acteurs enquêtés²² sur le site ont tous noté les conditions sécuritaires difficiles, comme notamment le risque d'embuscades, d'attaques ou d'agressions sur les convois circulant dans la zone. En réponse à la dégradation de la situation sécuritaire l'Etat nigérien a déployé dès 2017 les forces armées nigériennes (FAN) (Pellerin, 2017).

¹⁹ Entretien avec le Président du site 40, Tchibarakaten.

²⁰ Entretien avec le Président des orpailleurs, Tchibarakaten.

²¹ Groupe de discussion avec les commerçants d'or, Tchibarakaten.

²² Entretien avec le Capitaine des armées à Tchibarakaten et avec le Président des orpailleurs.



LA RÉGION D'AGADEZ AU CŒUR D'ANCIENNES MOBILITÉS SAHÉLIENNES

La région d'Agadez a longtemps été au cœur de dynamiques migratoires multiples, ayant progressivement façonné son développement ainsi que son équilibre socio-économique. L'attention des acteurs humanitaires et internationaux depuis les années 2015-2016 s'est concentrée sur la région d'Agadez en tant que « zone de transit » pour la migration irrégulière de migrants en direction de l'Europe²³. Cependant, le volume de ces migrations, bien que qu'étant au cœur d'un forte couverture médiatique, demeurent relativement faible, à la fois par rapport aux migrations interafricaines et transsahariennes.

Prise au cœur d'une perception souvent négative de la région sahélienne, mettant en avant une « crise permanente » autour de défis tels que la pauvreté, les famines ou encore les crises économiques, la question migratoire à Agadez a rapidement été politisée afin de devenir à son tour une « crise migratoire » (Bonnecase et Brachet, 2013 ; Brachet, 2018). La région a été au cœur de politiques de contrôles et de régulation des migrations à la fois de la part des acteurs européens mas également africains, comme le prouve par exemple par exemple la loi nigérienne de mai 2015²⁴, criminalisant les migrants et les activités de passeurs, qui aura d'ailleurs un impact négatif sur l'économie locale dans la région²⁵.

Le Nord-Est du Niger quant à lui a historiquement été au centre d'une longue tradition d'échanges transfrontaliers importants (épices, sel, nourriture, chameaux, bétail ou encore minerais) et de mouvements migratoires multiples, notamment entre le Niger et la Libye (Scheele, 2011 ; Brachet, 2004, 2008, 2009 ; Lyammouri, 2018 ; Grégoire, 1998).

Depuis l'époque précoloniale, le commerce de caravanes, principalement pratiqué par les populations touarègues, traversant le Sahara en passant par le massif de l'Aïr, a longtemps été une activité prospère pour la région (Brachet, 2004; Bensaâd, 2003)²⁶. Le passage des caravanes par Agadez permettait aux commerçants de se réapprovisionner en eau et en nourriture, et a fortement participé au développement

²³ Les autorités nigériennes ont en effet estimé qu'entre 120 000 et 160 000 migrants, principalement ouest africains, ont transité par le Niger par la région d'Agadez afin de se rendre en Algérie ou en Libye en 2016. OIM (2016), « IOM Niger Opens Migrant Information Office in Agadez ».
²⁴ République du Niger, Loi 2015- 36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants.

²⁵ New York Times (2018), « Europe Benefits by Bankrolling an Anti-Migrant Effort. Niger Pays a Price ».

²⁶ Julien Brachet (2004), historien spécialiste des migrations au Sahel, précise que le Massif de l'Air était au cœur de deux grands axes caravaniers dès le XIIIe siècle : « le premier reliant l'empire du Mali au Fezzan et à l'Egypte, le second le pays haoussa au Sud algérien et à la Tripolitaine. À partir du XVe siècle, le négoce caravanier transsaharien connut une période d'activité encore accrue qui semble-t-il s'estompa peu à peu à partir du XVIIe siècle. » (p.2.). (Note : le Fezzan et la Tripolitaine correspondent à deux anciennes régions de la Libye).

des communautés, à la création de nouvelles villes marchandes et à l'équilibre socioéconomique de la région (Brachet, 2008, 2009; Lyammouri, 2018). Ceci a donné naissance dans le même temps à de solides « structures humaines » reliant la bande sahélienne au Nord de l'Afrique, à de riches échanges sociaux et religieux tout en marquant le paysage politique de la région (Brachet, 2004).

Dès la moitié du XX siècle ce sont principalement les migrations de travail de migrants sahéliens en direction de l'Algérie et de la Libye qui constituent l'essentiel des flux migratoires traversant la région d'Agadez, reliant progressivement « les deux rives du Sahara » (Bredeloup et Pliez, 2005 ; Brachet et al. 2011 ; Brachet, 2009). En effet, de meilleures conditions de travail et l'attrait pour les villes sahariennes motivent les jeunes du Sahel à migrer dans les Etats d'Afrique du Nord afin de travailler principalement dans la construction ou encore dans le secteur pétrolier en Libye (Brachet et al., 2011). Ces nouveaux flux de migrants transitant par la ville d'Agadez ont dynamisé la ville tout en créant de nouveaux services, des commerces formels ou informels ainsi que des réseaux humains, réactivant dans le même temps les anciens réseaux caravaniers (Brachet et al., 2011 ; Brachet, 2004).

A partir des années 1970, des sécheresses répétitives en 1966, 1968, 1969 et particulièrement en 1973, ont touché la région d'Agadez et provoqué des crises économiques affectant les activités pastorales, l'élevage et l'agriculture (Afane et Gagnol, 2020 ; Brachet et al., 2011). Le déclin de ces activités ont accentué les migrations économiques notamment des populations touarègues vers la Libye bénéficiant de nouvelles opportunités économiques liées à son boom pétrolier. Ainsi, c'est bien au cœur d'un territoire historiquement construit par de multiples flux migratoires, autant internes que transfrontaliers, que la mobilité liée à l'extraction aurifère s'est récemment développée dans le Nord du Niger.

En effet, ces dernières années, et particulièrement depuis 2014, date marquant le début du boom aurifère nigérien, la découverte de gisements d'or dans la région d'Agadez, au cœur des massifs de l'Aïr et du Ténéré a provoqué de nouveaux flux migratoires vers le Nord du Niger et a profondément modifié l'équilibre de la région. Le Nord du Niger avait déjà connu des mouvements migratoires liés à l'extraction minière. En 1957 la région d'Agadez avait en effet déjà attiré des flux de travailleurs importants provenant d'autres régions avec la découverte puis l'exploitation de filons d'uranium, notamment à Arlit (Bensaâd, 2003 ; Afane et Gagnol, 2020). Jusqu'à sa fermeture récente en mars 2021, la société minière de la Cominak (filiale du groupe français Orano) implantée dans l'Aïr jouait un rôle important dans la région, et représentait une source d'emploi pour les populations²⁷. En revanche, la découverte

des nouveaux gisements d'or en 2014 s'est distingué de l'extraction d'uranium à la fois par son importance et par le fait que l'orpaillage reste principalement exercé dans un cadre informel, tout en restant toléré par les autorités étatiques (Afane et Gagnol, 2020).

Les chercheurs Afane et Gagnol (2020) utilisent l'expression ruée pour désigner « la mise en place dans un territoire d'une économie destructrice qui relève d'un processus complexe, mouvant et évolutif, conduisant à l'exploitation intense de ressources minérales rares et précieuses ». Ainsi, ces véritables « ruées vers l'or » ont attiré des milliers de travailleurs informels, provenant non seulement de plusieurs régions du Niger mais aussi de pays ouest africains, comme le Tchad, la Libye, le Mali, le Soudan et l'Algérie (Grégoire et Gagnol, 2017; Lyammouri, 2018; Afane et Gagnol, 2020). Le terme de ruée dans le contexte nigérien fait aussi largement allusion au caractère « rapide, désordonné et précipite » de l'orpaillage artisanal, entraînant des modifications importantes du territoire, comme la création subite de nouvelles villes et sites miniers dans le désert donnant naissance à une « nébuleuse extractive », auxquelles les acteurs publics n'étaient pas forcément préparés (Afane et Gagnol, 2020).

²⁷ La Cominak a officiellement fermé le 31 Mars 2021 tandis que la productivité de la Somair a baissé. Jouve Arnaud (2021), « Niger : La fermeture d'une des plus grandes mines d'uranium », RFI.

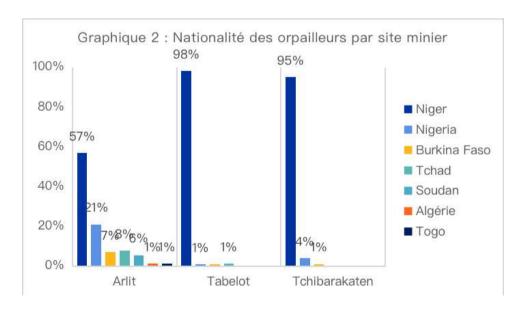


I. LE PROFIL DES MIGRANTS ORPAILLEURS DANS LA RÉGION D'AGADEZ

1. Les nationalités et les origines ethniques des orpailleurs

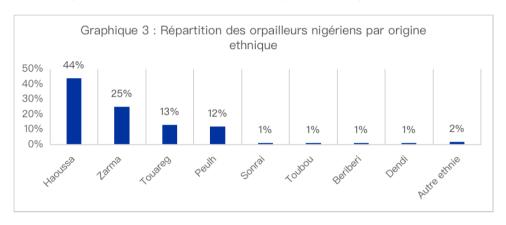
Sur l'ensemble de l'échantillon d'orpailleurs enquêtés pour l'étude, 88% des orpailleurs sont originaires du Niger. Cette proportion est la plus élevée sur les sites entourant la localité de Tabelot où elle atteint 98%. Le site d'Arlit quant à lui accueille le plus d'orpailleurs internationaux, principalement en provenance du Nigéria (21%), du Tchad (8%) et du Burkina Faso (7%). Les Nigérians sont aussi le deuxième groupe le plus représenté sur le site de Tchibarakaten, tout en restant minoritaire (4%).

Concernant l'origine ethnique des orpailleurs nigériens, cers derniers appartiennent majoritairement à l'ethnie Haoussa (44%), originaires des régions du Sud du Niger (Zinder et Maradi) et du Nord du Nigéria, et également à l'ethnie Zarma (25%), Touareg (13%) et enfin Peulh (12%°)²⁸. Les Zarma, sont les plus représentés sur le site de Tchibarakaten, accueillant 48% d'entre eux. Pour les orpailleurs Haoussa, 40% d'entre eux travaillent sur le site de Tabelot.



²⁶ La catégorie 'Autre ethnie' rassemble des orpailleurs ayant déclaré appartenir aux ethnies suivantes : Arabe, Gourmatche, Saye sabouwa, Maouri, Tessaoua, Sakinfawa, Goubir, Bakin Birdji, Fada et Kanuri.

Bien que les orpailleurs nigériens soient largement majoritaires d'après les résultats quantitatifs, les entretiens individuels et les groupes de discussion prouvent néanmoins que la présence d'étrangers est un élément constitutif du fonctionnement des sites d'orpaillage dans le Nord-Est du Niger et que l'appartenance à une nationalité donnée définit en partie les liens sociaux et économiques entre orpailleurs. Ainsi, la faible



« Les Tchadiens ont beaucoup plus de matériels modernes de travail que les autres. Eux, ils ont des appareils qui détectent plus facilement l'existence de l'or que les autres. Le travail est beaucoup plus facile pour eux que pour nous autres. Ils n'ont pas besoin donc de suivre le procédé de traitement de l'or en main comme nous autres le faisons. C'est en un laps de temps qu'ils parviennent à voir quelques kilos d'or ».

Groupe de discussion avec les commerçants et les intermédiaires, Tchibarakaten.

« Les Soudanais ils ont des appareils, des machines à laver. On leur amène des roches, ils utilisent des produits qui vont mettre le sable d'un côté et l'or de l'autre. C'est en ce temps qu'on va te dire le nombre de grammes que tu as eu. Et sur place ils achètent l'or. Mais il y a aussi des nationaux qui achètent. Mais eux les Soudanais ils ont la liquidité à tout moment. Quel que soit le nombre des grammes, ils payent ça sur place ».

Entretien avec les autorités policières, Tabelot.

représentation des orpailleurs tchadiens et soudanais ne reflète pas pour autant le pouvoir et le rôle dont ils disposent au sein des communautés d'orpailleurs de la région d'Agadez, en tant que détenteurs des capitaux financiers ou propriétaires de matériel nécessaires à l'extraction. Ces apports financiers leur permettent ainsi

de décider du début de l'extraction d'une zone ou non, et de recruter des équipes d'ouvriers qui travailleront pour eux. Ces résultats confirment de nouveau que l'orpaillage artisanal constitue une activité transnationale par excellence, caractérisée par la mobilité importante des travailleurs provenant de régions, d'ethnies et de cultures variées (Grätz, 2004; Afane et Gagnol, 2020). Ainsi, tout comme sur les autres sites d'orpaillage en Afrique de l'Ouest, le processus d'extraction de l'or se réalise bien grâce à l'effort combiné de plusieurs communautés de migrants, provenant de pays différents et mettant à profit leurs spécialités, techniques, expériences, connaissances de l'exploitation artisanale ainsi que leurs moyens financiers afin d'assurer l'exploitation du minerai dans les meilleures conditions possibles. Les groupes de discussion ont ainsi révélé que les outils nécessaires à l'exploitation du minerai viennent généralement du Nigéria, tandis que les orpailleurs tchadiens disposent quant à eux de capitaux financiers importants pour investir dans des machines et du matériel d'extraction plus moderne. Sur le site de Guidan Daka, les machines ont aussi longtemps été importées du Soudan avant d'être acheminées depuis Arlit.29

Comme étudié par Grätz (2009) sur les sites aurifères au Nord du Bénin, la présence de plusieurs cultures sur les zones aurifères crée un système social, culturel et politique particulier autour de l'exploitation de l'or. Dans ce contexte particulier, où la recherche de l'or à tout prix est le moteur de la migration, émerge dans le même temps une nouvelle identité autour de la figure de l'orpailleur migrant (Grätz, 2003).

Cependant, la « diversité des cultures » sur les sites aurifères nécessite parfois des processus de régulation ou de gestion des conflits afin d'assurer la bonne cohabitation des communautés migrantes sur les sites d'or. Ce rôle échoit généralement au responsable de site, ou au président de comité des orpailleurs, en charge de la gestion des litiges entre les travailleurs, comme c'est le cas sur le site de Guidan Daka, proche d'Arlit. Les habitants des communautés hôtes à Arlit ont par exemple formulé des reproches envers la communauté d'orpailleurs tchadiens, souvent tenus pour responsables d'incidents de sécurité ou de comportements non respectueux sur les sites, notamment envers les femmes des communautés hôtes³⁰

De plus, les données qualitatives ont fait apparaître une corrélation entre l'appartenance ethnique et la place de l'orpailleur dans le système d'exploitation, concernant notamment la propriété des puits d'extraction et la place du travail dans

²⁹ Entretien individuel avec le Vice-Président des orpailleurs sur le site de Guidan Daka (Arlit).

³⁰ Groupe de discussion avec les membres des communautés hôtes à Arlit. Selon les habitants d'Arlit, ces problèmes n'apparaissent pas auprès d'orpailleurs d'autres nationalités, comme les Burkinabè, les Nigérians ou les Soudanais.

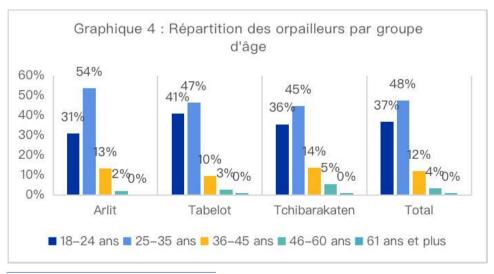
« Parfois on a des conflits, on a des problèmes qui sont causés généralement par la diversité des cultures. Mais on sensibilise les migrants à travers les comités. On leur fait comprendre les lois et règlements du pays de sorte que si chacun se conforme aux lois les choses vont bien marcher. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème parce que chaque migrant est venu avec sa culture. C'est la diversité des cultures, mais petit à petit on arrive à gérer les problèmes .».

Entretien avec le Vice-président de Guidan Daka, Arlit.

la hiérarchie de travail. Le groupe de discussion avec les orpailleurs responsables de groupes sur le site de Fasso a en effet indiqué que ce sont généralement les Touaregs, originaires de la région d'Agadez, qui sont propriétaires des puits d'extraction d'or, ce qui reste difficilement accessible pour les autres groupes d'orpailleurs. Sur le site 40 de Tchibarakaten, les ethnies Zarma, Haoussa, Toubou, Touareg et Arabe ont toutes un représentant siégeant aux réunions de comité, sous l'autorité du Président du site. Cette organisation permet de discuter des affaires courantes du site ou de régler des litiges potentiels entre les orpailleurs³¹.

2. L'âge et le statut familial des orpailleurs

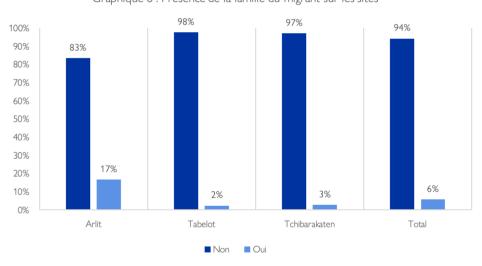
Concernant l'âge des migrants orpailleurs, en moyenne sur les trois sites, 48% des orpailleurs enquêtés sont âgés entre 25 et 35 ans, et 37 % sont âgés entre 18 et 24 ans. Les enquêtes individuelles ont démontré une certaine différence pour le



³¹ Entretien avec le Président du Site 40, Tchibarakaten.

site d'Arlit, qui accueille la part d'orpailleurs la plus importante du groupe des 25 – 35 ans, soit 54%. La population la plus jeune se trouve en revanche sur les sites aurifères autour de la localité de Tabelot (Fasso), avec 41% des orpailleurs âgés entre 18 et 24 ans. Les orpailleurs âgés entre 36 et 45 ans représentent quant à eux seulement 12% de l'échantillon.

Concernant le statut matrimonial, les trois sites sélectionnés à Agadez regroupent une population majoritairement mariée, soit 63 % du total des orpailleurs. Les orpailleurs célibataires représentent eux 36% de l'échantillon de l'enquête. Ces résultats sont relativement homogènes sur les trois sites. Ils sont aussi légèrement supérieurs aux résultats obtenus sur d'autres sites aurifères en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso où les orpailleurs mariés représentaient 55% de l'échantillon (OIM, 2019).



Graphique 6 : Présence de la famille du migrant sur les sites

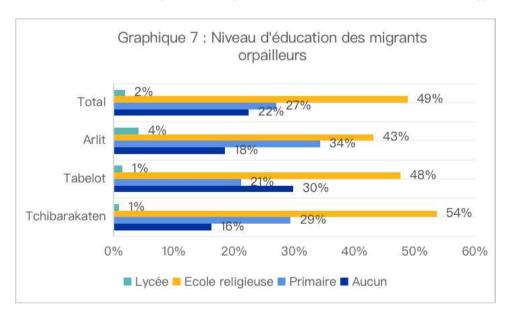
Les données qualitatives nous permettent de plus de comprendre que la migration des hommes orpailleurs s'inscrit dans un projet familial de diversification des ressources où l'homme quitte son lieu de résidence habituel afin de pourvoir aux besoins de sa famille et de son ménage. Les hommes migrent seuls et la quasi-totalité d'entre eux (94%) vivent sans leur famille sur les sites aurifères. C'est uniquement sur le site d'Arlit que l'on trouve des orpailleurs vivant avec leur famille sur le site, ce groupe représente 17% des orpailleurs enquêtés. Cette différence peut notamment être expliquée par le fait que les orpailleurs travaillant sur les sites autour d'Arlit n'exercent pas des fonctions de creusage, qui sont les plus difficiles physiquement.

Les sites correspondent en effet à une zone de traitement des roches.

Les données socio-démographiques issues de l'étude semblent également suggérer que les migrations vers les sites aurifères au Niger partagent des caractéristiques communes avec les dynamiques de mobilité interne depuis les régions du Sud vers les centres urbains, notamment Niamey. En effet la récente Etude Nationale sur le lien entre Migration, Environnement et Changement Climatique au Niger (MECC) (OIM, 2022) a prouvé que les migrants internes enquêtés à Niamey sont quant à eux principalement des hommes jeunes, mariés, migrant en ville également pour des raisons économiques, et poussés par les dégradations des sols au sein de leur région d'origine.

3. Le niveau d'éducation et statut professionnel des orpailleurs

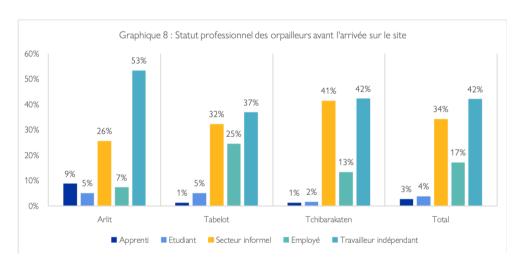
Concernant le niveau d'éducation, les migrants orpailleurs enquêtés sur les sites n'ont majoritairement pas suivi le cycle d'enseignement français. En effet, en moyenne sur les trois sites, 49% ont étudié au sein d'une école religieuse, tandis que 27% ont suivi l'école jusqu'au niveau primaire et 22% n'ont bénéficié d'aucun type

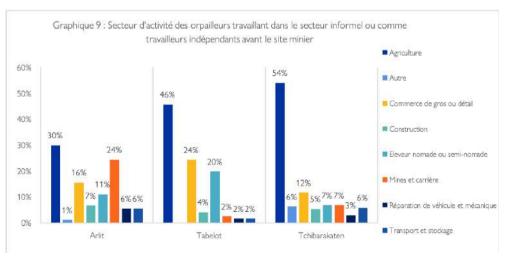


d'enseignement. Le site de Tchibarakaten accueille la proportion d'orpailleurs ayant étudié à l'école religieuse la plus élevée (54%), tandis que la part d'orpailleurs n'ayant bénéficié d'aucune forme d'éducation atteint 30% sur le site de Tabelot.

« La plupart des migrants orpailleurs qui viennent travailler sur les sites 6 et 7 sont des gens qui viennent de Maradi, en général de tous les coins du Niger. Et ces orpailleurs ont commencé à travailler sur ces sites depuis seize (16) ans. Ils y durent jusqu'à 6 à 8 mois sur le site. Et les gains qu'ils font peuvent atteindre 100 mille francs. Et grâce aux nouvelles technologies de transfert d'argent, comme les Al-Izza, Nita et autres, ils envoient de l'argent pour aider leurs frères qui sont à la maison. Il y'en aussi qui font des économies à la maison. En bref, dès qu'ils gagnent quelque chose ils envoient à leurs familles et leurs frères pour les aider »

Entretien avec les responsables des sites 6 et 7 de Tchibarakaten.

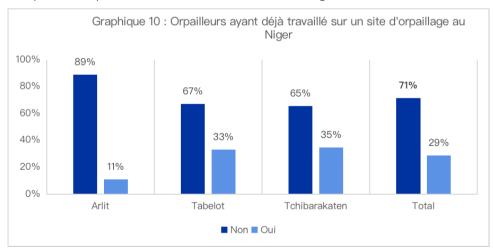




Avant leur arrivée sur les sites miniers, la majorité des orpailleurs étaient travailleurs indépendants (42%) ou travaillaient dans le secteur informel, pour 34% d'entre eux. Parmi les sites enquêtés, le site d'Arlit accueille la proportion la plus importante d'anciens travailleurs indépendants, soit 53% des migrants enquêtés.

Parmi les orpailleurs travaillant avant leur arrivée sur les sites miniers dans le secteur informel ou en tant que travailleur indépendant, les enquêtes individuelles ont indiqué que 46% étaient agriculteurs en moyenne sur les trois sites, soit 31 % de l'échantillon total des orpailleurs enquêtés pour l'étude. La proportion d'anciens agriculteurs est la plus élevée à Tchibarakaten où elle atteint 54% du groupe d'orpailleurs enquêté. Les commerçants et les éleveurs-nomades sont quant à eux les plus représentés sur le site de Tabelot, avec respectivement 24% et 20% des orpailleurs enquêtés sur le site.

Par rapport à l'expérience préalable dans l'orpaillage, les données quantitatives font ressortir deux profils différents, tout d'abord avec une majorité d'orpailleurs n'ayant jamais travaillé un autre site minier au Niger (71%), puis avec 29% ayant déjà travaillé sur un autre site d'or nigérien. De plus, parmi les orpailleurs enquêtés, 86% ont indiqué n'avoir pas travaillé sur un site minier à l'étranger.



Ainsi, les trois sites aurifères sélectionnés attire en majorité une population peu spécialisée dans les métiers l'orpaillage bien que Tchibarakaten accueille 35% d'orpailleurs ayant déjà travaillé sur un site avant leur arrivée. Les orpailleurs ont

donc des profils professionnels variés, exercent ou ont souvent exercé plusieurs activités professionnelles. Par exemple, le Vice-président du site d'orpaillage de Guidan Daka a réalisé des d'activités diverses, telles que boutiquier, revendeur ou

« Dans la vie, avant cette activité, je faisais de petits commerces. Je suis revendeur, j'ai une boutique à Arlit. Avant cette activité je faisais de petits commerces. Mais maintenant dans l'orpaillage je fais tout. J'ai un bureau dans lequel on fait l'achat et la vente de l'or. On y enlève les Karas et tout. Le bureau se trouve en ville, à Arlit. Ici à Guidan Daka j'ai des moulins, je fais toutes les activités de A à Z.»

Entretien avec le vice-président du site de Guidan Daka

encore commerçant dans la vente d'or avant de finalement avoir un poste à responsabilité sur le site d'extraction de Guidan Daka³²

Grätz (2009) en analysant les pratiques culturelles et la migration des jeunes hommes vers les sites aurifères du Nord du Bénin, distingue les orpailleurs selon leur degré de connaissance du métier, soit entre des mineurs « socio-professionnels » ayant acquis une expérience longue, et des mineurs saisonniers ou occasionnels. Il semblerait que la population enquêtée sur les sites aurifères dans le cadre de l'étude corresponde majoritairement à cette deuxième catégorie.

Les données quantitatives ont cependant permis de mettre en évidence l'existence d'une minorité d'orpailleurs, qui possèdent bien une expérience transnationale de l'orpaillage. Ainsi, 14% des orpailleurs enquêtés dans le cadre de l'étude, qui ont répondu avoir déjà travaillé sur un site aurifère à l'étranger.

Les groupes de discussion sur les trois sites permettent en effet de confirmer l'existence d'un tel groupe de population ayant un profil d'orpailleur transnational.

« Je n'ai jamais exercé ce travail sur aucun site ailleurs avant ici. Je travaillais à la Somaïr au contact. Je travaillais au contact à la Somaïr lorsque ce site a été ouvert, j'ai dû quitter mon poste à la Somaïr pour venir ici. »

Entretien avec le Président du site 40, Tchibarakaten.

L'expérience de l'extraction de l'or a donc été acquise sur d'autres sites d'extraction à l'étranger, comme au Tchad, en Algérie, au Mali, au Bénin, ou encore au Soudan,

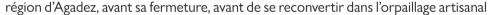
³² Entretien avec le Vice-Président du site de Guidan Daka, Arlit.

comme le témoignent certains orpailleurs à Guidan Daka. Une telle mobilité fait écho à une certaine porosité des frontières entre des pays pratiquant l'orpaillage sur un même filon d'or³³ (Grätz, 2004). Dans la région d'Agadez, il était aussi courant de travailler sur les sites d'or à la frontière algérienne, bien que cette tendance ait nettement diminué ces dernières suite à des incidents de sécurité et à des expulsions successives des migrants orpailleurs nigériens³⁴.

De plus, parmi les orpailleurs enquêtés, certains travaillaient déjà dans le secteur de l'uranium, notamment pour la société des mines de l'Aïr (Somaïr) ou la Compagnie Minière d'Akouta (Cominak), qui formaient un bassin d'emploi important dans la

« Depuis longtemps les gens savaient qu'on faisait l'orpaillage. Tu travailles d'abord dans le nord du Tchad, quand ça ne va pas tu vas au nord du Niger comme au Djado par exemple. Et si là-bas aussi les choses ne marchent pas, ils passent au Mali. C'est comme que les gens font. Ils font le tour et tout ça là c'est pour chercher de l'argent. C'est seulement ça ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs de Guidan Daka.





³³ En effet dans la bande sahélienne il s'agit du même filon d'or qui s'étend de la Mauritanie jusqu'au Soudan, en passant par le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad (ICG, 2018).

³⁴ Entretien avec les orpailleurs du site de Tchibarakaten

Enfin, les données quantitatives collectées auprès des orpailleurs sur les trois sites permettent de mettre en évidence des revenus économiques relativement faibles avant l'arrivée sur le site minier. Alors que près d'un tiers des orpailleurs (27%) déclarent n'avoir aucune source de revenus, 43% affirment gagner moins de 50 000 FCFA avant leur migration sur le site minier. Ces données indiquent donc les orpailleurs au Nord du Niger forment une population ayant de faibles moyens économiques.





II. LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES VERS LES SITES AURIFÈRES AU NORD DU NIGER

« J'ai travaillé ici pendant six ans [site de Tchibarakaten]. Vous savez, au Niger il n'y a pas assez d'emploi. Il y'en a qui travaillent dans les mines de la SOMAÏR et d'autres dans le jardinage. En fait il y a aussi des gens qui pratiquent de l'élevage. Mais avec l'avènement de l'or, on peut dire que le taux de chômage a diminué dans cette zone, et au-delà, dans le Niger »

Entretien avec les responsables des sites 6 et 7 à Tchibarakaten.

1. Une mobilité interne en réponse aux changements climatiques

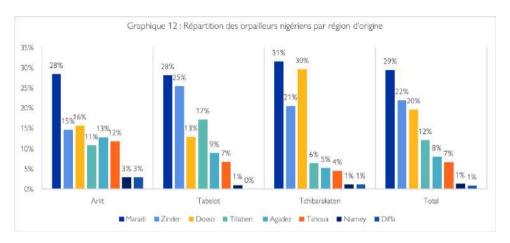
1. <u>Les migrations saisonnières, stratégies d'adaptation aux changements environnementaux</u>

Les résultats quantitatifs de l'étude ont tout d'abord montré que les migrations vers les sites d'or prennent principalement la forme d'une mobilité interne³⁵, avec la grande majorité des orpailleurs provenant des régions du Sud du pays, soit de Maradi (29%), de Zinder (22%), de Dosso (20%) et de Tillabéri (12%) en moyenne pour les trois sites aurifères étudiés.

Les migrants internes en provenance de Dosso sont les plus représentés sur le site de Tchibarakaten où ils représentent 30% de la population enquêtée. La proportion de migrants originaires de la région de Tillabéri est plus élevée sur le site de Tabelot que sur les autres sites et atteint 17%, tout comme les migrants en provenance de Zinder (25%). Les migrants originaires de la région d'Agadez sont quant à eux faiblement représentés, ils ne forment que 8% de l'échantillon pour les trois sites aurifères en moyenne, cette proportion atteint cependant 13% à Arlit. Les observations sur les sites ont permis de confirmer que les personnes originaires d'Agadez à Arlit sont les plus impliqués sur les sites en tant que propriétaires de trous, commerçants ou grossistes. Le site d'Arlit est de plus une zone industrielle et un lieu de passage important pour plusieurs formes de migrations, à la fois des

³⁵ Il convient de préciser à nouveau que les résultats quantitatifs obtenus représentent seulement une image des sites au moment de l'enquête, en prenant en comptes les biais et limitations évoquées au début du rapport (voir partie Méthodologie de l'étude). Il est entendu que les proportions d'orpailleurs nationaux et internationaux varient en fonction des périodes de l'année et ont subi des modifications importantes depuis la découverte des gisements d'or en 2014.

migrations internes et externes, ainsi que pour les migrants de retour en provenance de l'Algérie ou la Libye. Ces derniers peuvent ainsi faire escale à Arlit afin de trouver d'autres activités économiques. Cette position particulière en tant que zone de



transition permet ainsi d'expliquer en partie la diversité des origines des migrants beaucoup plus prononcée sur le site d'Arlit.

L'appartenance à une communauté ethnique peut aussi expliquer le choix des migrants pour un site en particulier, en fonction de l'ethnie du responsable ou du Président de site. Le responsable de site Haoussa à Tabelot a ainsi tendance à attirer des migrants appartenant à la même ethnie. Au Niger, les Haoussa sont aussi souvent des travailleurs agricoles actifs dans les activités de maraîchage, expliquant ainsi leur attrait pour la zone de Tabelot riche de ses cultures variées, notamment la culture des pommes de terre et oignons, attirant les jeunes des régions de Zinder et Maradi.

Les régions du Sud du Niger, où l'agriculture et l'élevage jouent un rôle de premier plan pour la stabilité économique des communautés, sont aussi durement touchées par l'insécurité alimentaire. Le taux de pauvreté des ménages est particulièrement élevé à Maradi et Zinder, où il atteint respectivement 70% et 50% en 2014 (FAO, 2019). La sécurité alimentaire des populations est quant à elle aggravée depuis plusieurs années par les effets du changement climatique, qui impacte le niveau des productions agricoles des ménages et leurs conditions de vie.

Les orpailleurs ayant migré sur les différents sites d'or, dans le cadre des groupes de discussion, ont en effet clairement exprimé leurs préoccupations par rapport au changement climatique et aux bouleversements environnementaux tels que l'augmentation des températures, la limitation des précipitations, l'augmentation des sécheresses, et la dégradation des terres arables. Ces bouleversements environnementaux affectent ainsi directement les récoltes, et empêchent les agriculteurs de subvenir aux besoins de leurs familles. Les faibles récoltes agricoles

« Participant 1 : La pluie est insuffisante parce que cette année la pluie s'est arrêtée au milieu de la raison au moment où le mil en a besoin.

Participant 2 : Cette année la pluie a cessé de tomber au moment où le mil a commencé les épis. Finalement on a tout perdu. On est obligé de venir travailler ici. Car personne n'a récolté quelque chose dans son champ. L'arrêt systématique de la pluie a engendré des situations difficiles. Même les animaux auront des problèmes cette année.

Participant 3 : Le mil que les gens ont récolté ne peut pas nourrir leur famille pendant deux mois.

Participant 4 : Beaucoup d'agriculteurs n'ont rien récolté dans leurs champs. »

Echanges des participants issus d'un groupe discussion avec les responsables des groupes d'orpailleurs, site de Tabelot.

obligent les cultivateurs à trouver d'autres moyens de subsistance. L'orpaillage représente donc une opportunité économique permettant de pallier ce manque et de réinvestir dans les activités agricoles à la saison suivante. Pour ces communautés, la migration vers les sites d'or est ainsi perçue dans un registre de la contrainte et de l'obligation.

La récente étude nationale MECC au Niger (OIM, 2022)³⁶, a justement mis en perspective l'importance des changement environnementaux affectant l'équilibre des populations de ces régions, et leurs impacts sur la mobilité interne au Niger. Les données collectées dans le cadre de l'étude MECC indiquent en effet que la région de Maradi connait une pression démographique importante ainsi que des modifications environnementales telles que la pression animale, et l'avancée du front agricole, incitant les hommes à migrer vers d'autres zones à la recherche de nouvelles opportunités économiques. De plus, l'insécurité dans la région, en particulier le long de la frontière avec le Nigéria constitue un autre facteur expliquant l'importante mobilité en direction des sites miniers. Selon l'UNDSS, il y aurait eu plus de 120

³⁶ Etude Nationale sur le Lien entre Migration, Environnement et Changement Climatique au Niger (OIM, 2022)

« Nous nous sommes basés sur l'orpaillage parce que depuis cinq ans nous avons des mauvaises récoltes sur le plan agricole. Notre agriculture est une agriculture vivrière. Mais elle ne nous permet de nourrir nos familles pendant un certain temps. Ce n'est pas une agriculture commerciale. Tout ce que nous avons cultivé est stocké pour l'entretien de la famille. Mais avant la fin de la saison nous serons dans l'obligation d'acheter ce que nos familles vont manger. Malgré nos activités agricoles nous n'arrivons pas à entretenir nos familles. Il nous faut pratiquer une autre activité pour pouvoir nourrir nos familles et continuer à cultiver la terre. C'est pourquoi nous avons abandonné nos terres pour nous adonner à l'orpaillage. Mais parfois nous envoyons de l'argent à quelqu'un pour labourer nos champs. C'est le changement climatique qui fait que les saisons ne sont pas bonnes ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs, site de Tabelot.

attaques de la part d'acteurs non identifiés³⁷ dans la région de Maradi pendant l'année 2020. Ces attaques peuvent prendre la forme d'agressions physiques contre les civils ou encore de vols ou d'enlèvement de bétail.

Zinder est quant à elle une région également marquée par des conflits entre les acteurs locaux concernant la gestion des ressources et constitue historiquement un centre de départ des migrations important³⁸. La région de Dosso est affectée par le manque de pâturages et la baisse de fertilité des sols créant des conflits réguliers entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

Dans la région de Tillabéri, située au sud-ouest du Niger à la frontière du Mali et du Burkina-Faso, ce sont surtout les populations d'agropasteurs, dépendant de l'agriculture et de l'élevage qui souffrent des effets du dérèglement climatique. Récemment cette zone a aussi été touchée par des actes de violences armées entre les forces de sécurité et les groupes djihadistes, notamment l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS). Ce conflit se répercute ensuite au niveau communautaire entre les différentes ethnies de la région (ICG, 2021). L'organisation ACLED estime qu'en 2021, il y aurait eu plus de 390 personnes tuées par des acteurs supposément affiliés à l'EIGS dans la région de Tillabéri³⁹. Dans ce contexte de dégradation des conditions sécuritaires les pasteurs connaissent de plus en plus de difficultés pour se déplacer avec leur bétail⁴⁰ créant un phénomène de raréfaction des terres à l'origine des tensions entre éleveurs, (les Zarma) et cultivateurs dans la région (les Peul).

³⁷« La région de Maradi fait face à une crise humanitaire sans précédent », OCHA (mai 2021).

³⁸ Ces informations sont issues du Tableau 8 : Aperçu synoptique des vulnérabilités environnementales et des dynamiques migratoires dans les huit régions du Niger de l'Etude Nationale sur le lien entre Migration, Environnement et Changement Climatique au Niger (IOM, 2022), p122

³⁹ ACLED (2021), "Sahel 2021: Communal wars, broken ceasefires, and shifting frontlines"

⁴⁰ Comité International de la Croix Rouge (2021), « Niger : à Tillabéri, les agropasteurs à l'épreuve du conflit et du changement climatique ».

« Quand quelqu'un quitte son propre village, ce n'est pas parce qu'il est fatigué d'y vivre. C'est plutôt par contrainte. Sinon, si on a des moyens alors on aurait préféré rester chez nous pour pratiquer une autre activité. »

« J'ai pris un véhicule pour venir ici. C'est la pauvreté qui nous a poussés à venir. La production agricole est très mauvaise. En plus nous sommes obligés de venir chercher l'argent parce que, nous avons étudié à l'école mais le gouvernement n'a pas l'air de nous donner un emploi. C'est pourquoi je viens ici pour travailler pendant 3 à 9 mois, puis je retourne à la maison. Je me repose pendant un à deux mois et après je reviens sur le site ».

Groupe de discussion avec les responsables de groupes d'orpailleurs, site de Tabelot.

Ainsi, la forte représentation des populations en provenance des régions de Maradi, Zinder, Dosso et Tillabéri prouve que les changements environnementaux, en provoquant le déclin de l'agriculture en tant qu'activité économique de subsistance pour les ménages constitue un facteur de migration essentiel pour comprendre la mobilité vers les sites aurifères du Nord-Ouest nigérien. L'insécurité et les violences contre les civils représente un autre facteur aggravant les impacts négatifs du changement climatique dans ces régions.

2. <u>L'importance des migration inter-sites dans la région d'Agadez</u>

« Les migrants orpailleurs ont commencé à venir à Tabelot juste après la fermeture du site aurifère de Djado. La plupart des migrants qui quittent Djado passent par Tabelot. Et beaucoup d'entre eux restent à Tabelot. Ce qui fait que jusque-là la plupart des migrants orpailleurs en direction de Djado restent à Tabelot qui était leur lieu de transit. » Groupe de discussion avec les membres de la communauté hôte à Tabelot.

« Depuis longtemps les gens savaient qu'on faisait l'orpaillage. Tu travailles d'abord dans le nord du Tchad, quand ça ne va pas tu vas au nord du Niger comme au Djado par exemple. Et si là-bas aussi les choses ne marchent pas, ils passent au Mali. C'est comme que les gens font. Ils font le tour et tout ça là c'est pour chercher de l'argent. C'est seulement ça ».

Groupe de discussion avec des orpailleurs internationaux, site de Guidan Daka à Arlit.

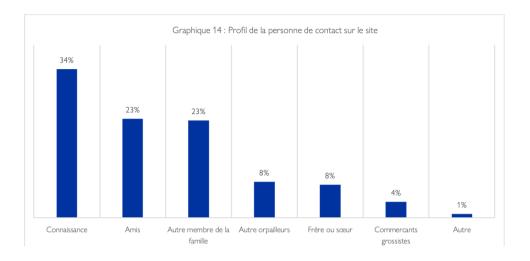
Dans un second temps, les groupes de discussion avec les différents acteurs sur les sites miniers ont également mis en valeur l'importance des migrations intersites dans la région d'Agadez. En effet, en plus de la mobilité interne d'une région à l'autre au Niger, les orpailleurs migrent aussi facilement d'un site à un autre, à l'intérieur même de la région d'Agadez, en fonction des opportunités d'emploi, des informations obtenues sur un site, ou du niveau d'activité des zones d'extraction. Par exemple suite à la fermeture de Djado en 2017 pour des raisons de sécurité⁴¹, les orpailleurs ont eu plutôt tendance à se diriger vers d'autres zones minières plus actives, comme par exemple les sites autour de Tabelot. De la même manière, s'il existe des conflits entre les orpailleurs ou les membres de différentes communautés de migrants, la migration vers un autre site minier constitue aussi une option de mobilité. La zone d'extraction de Tabelot fait également office de « site de transit », puisque grâce à sa position géographique, le site attire à la fois des migrants revenant

« Les migrants sont motivés à venir travailler à Tabelot parce que Tabelot leur sert de ville de transit. Ils viennent à Tabelot pour continuer sur Djado et parfois en Libye. Il y a une route qui passe par les montagnes pour joindre la route nationale qui part à Bilma. Il y a aussi des migrants de retour de la Libye qui viennent travailler ici. »

Entretien avec le responsable du site de Fasso, Tabelot.

ou voyageant en direction de la Libye. Les équipes d'orpailleurs sont aussi mobiles et changent rapidement en fonction des besoins des responsables d'équipe qui décident de la durée de séjour des ouvriers. Ainsi, la mobilité des orpailleurs entre les sites ne dépend pas seulement de leur volonté mais aussi des décisions prises par les chefs d'équipe, définissant eux-mêmes leurs propres systèmes de rotation. Les chefs d'équipe décident ainsi librement du meilleur moment pour renouveler leurs équipes de travail ou lorsqu'un orpailleur doit quitter le site aurifère en question.

 $^{^{41}}$ VOA (2017), Fermeture des sites aurifères abritant des milliers d'orpailleurs au Niger.



Encadré 1 : La mobilité des orpailleurs soumise aux décisions des responsables de site « Tout orpailleur qui fait un an à deux ans, si nous le découvrons, c'est nous-mêmes qui créons les conditions de renvoyer la personne à la maison de fois contre même son gré, il faut que la personne retourne à la maison faire au moins deux mois à trois mois avant de revenir. On n'accepte pas que la personne laisse sa famille entrain de souffrir et rester ici. Peu importe les conditions, nous en tant que responsable si l'information nous parvient on fait tout pour amener la personne chez elle. »

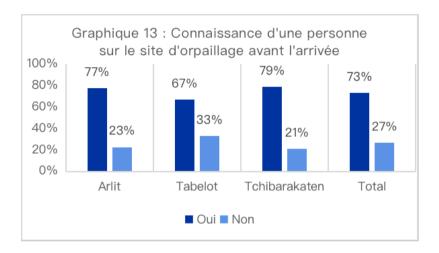
« Bon, on les chasse parce qu'ils sont nombreux et pour que d'autres puissent en avoir aussi, parce que je ne suis pas seul ici, il y a d'autres responsables de site aussi. S'ils sont nombreux pour moi seul ils vont me fatiguer. Donc si je dégage certains, d'autres vont avoir de la place. »

Entretien avec le Président du site 40 à Tchibarakaten.

2. Les modalités et les itinéraires de migration des orpailleurs

1. Des réseaux d'information soutenant la mobilité des orpailleurs

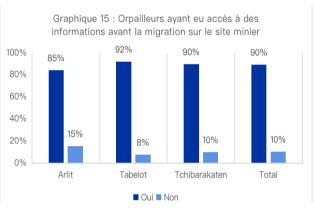
Afin de mieux comprendre la nature des flux migratoires internes en direction des zones minières, les résultats quantitatifs ont mis en exergue l'importance des réseaux d'informations et des canaux de communication à l'origine des migrations vers les sites miniers. Ainsi, même si la plupart des orpailleurs enquêtés n'ont pas



d'expériences professionnelles sur d'autres sites aurifères au Niger (71%) (Section I. 3), une grande majorité d'entre eux, soit 73% en moyenne sur les trois sites, connaissait pourtant déjà une personne sur le site minier avant leur migration vers les sites de la région d'Agadez. Cette proportion est la plus élevée à Tchibarakaten où 79% des orpailleurs ont affirmé déjà connaitre une personne sur le site aurifère. Le graphique 14 permet de plus d'obtenir davantage d'information quant au profil de la personne connue sur le site. Ainsi, parmi les orpailleurs ayant déjà un contact sur le site, il s'agissait pour 34% d'entre eux d'une simple connaissance, pour 23% des orpailleurs il s'agit d'un ami, et enfin pour 23% des orpailleurs enquêtés, ils connaissaient un membre de leur famille autre qu'un frère ou une sœur.

De plus, 90% des orpailleurs en moyenne sur les trois sites ont confirmé avoir eu accès à des informations avant leur migration sur le site d'or. Parmi les

d'informations sources principales utilisées par les orpailleurs afin d'obtenir des informations sur les sites aurifères, le bouche à oreille et les informations obtenues la de part d'anciens orpailleurs ont été mentionnés dans 31% des réponses dans les deux cas. Les informations reçues de



la part d'amis ou de membres de la famille résidents au sein de la région d'origine représente 18% des réponses obtenues pendant l'enquête quantitative.⁴²

	Arlit	Tabelot	Tchibarakaten	Total
Bouche à oreille	27%	31%	35%	31%
Ancien-nes orpail- leurs-euses	26%	33%	34%	31%
Famille ou amis dans le site ou communautés hôtes	9%	4%	13%	8%
Famille ou amis dans la région d'origine	21%	22%	11%	18%
Chefs du village/chefs religieux	1%	0%	0%	0%
Passeurs	1%	3%	1%	2%
Autre personne intermédiaire	3%	2%	2%	3%
Médias (télévision, radio, journaux)	3%	3%	2%	3%
Internet/Réseaux sociaux	8%	3%	3%	4%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 5 : Principales sources d'informations utilisées par les orpailleurs

Les groupes de discussion organisés avec les orpailleurs sur les sites de Tabelot et Arlit ont également confirmé l'importance des réseaux de communication entre anciens et futurs orpailleurs soutenant ainsi les mouvements migratoires et permettent aux orpailleurs de prendre la décision de migrer. Malgré une couverture téléphonique parfois limitée dans les zones aurifères, les migrants utilisent principalement les conversations téléphoniques afin d'échanger des détails sur une zone d'extraction, permettant de savoir si un puits est rentable, ou de s'informer sur les conditions de travail et de sécurité.

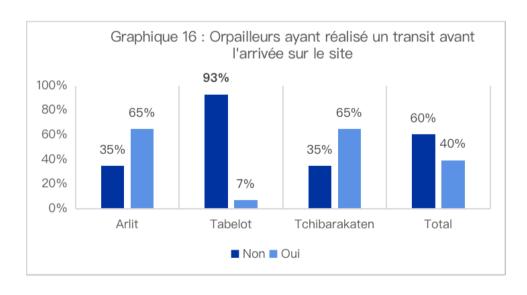
⁴² Cette question de l'enquête quantitative correspondait à une question à choix multiples, où les orpailleurs pouvait évoquer jusqu'à trois sources principales d'informations utilisées pour s'informer sur les sites miniers avant leur migration. Les résultats sont donc à lire en % des réponses obtenues et non pas en % des orpailleurs ayant répondu.

« Quand la richesse émerge dans un lieu c'est une seule personne qui la découvre et puis l'information se propage. Par exemple, d'ici pour aller à Djado on doit parcourir la même distance que pour aller à Niamey. Mais vous y trouverez des migrants orpailleurs venus de Tillabéri. Il suffit que nous ayons l'information sur le lieu, alors nous demandons à Dieu de nous donner la possibilité d'y aller. ».

« Nous avons juste entendu parler du site et nous avons décidé de venir travailler. Après nous avons partagé l'information avec les autres pour leur dire de venir travailler aussi pour qu'ils puissent gagner quelque chose. Même si je retourne à la maison c'est pour me reposer et revenir. Travailler ici est devenu pour moi une habitude. Parce que je ne manque pas les 10 mille ou 15 mille francs qui me permettent de satisfaire certains de mes besoins. ».

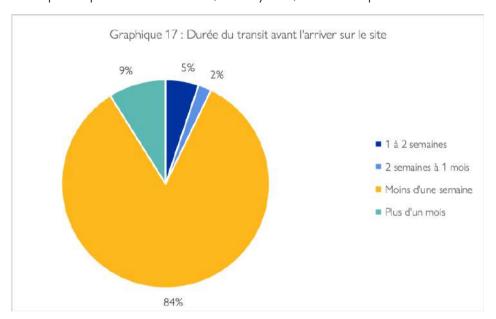
Groupe de discussion avec les responsables de groupes d'orpailleurs, Tabelot.

« Vous savez, en ce qui concerne l'activité de l'orpaillage en Afrique, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont à la base. Comme tu vois, je suis ici mais j'ai des renseignements sur ce qui se passe à Maradi, au Nigéria, avec la nouvelle technologie. Dès qu'un orpailleur vient ici et qu'il constate que c'est mieux ici, que ça donne, alors il appelle ses camarades. Venez ici, ça donne, il y a de la sécurité, tu peux travailler dans la tranquillité. C'est de cette façon que l'information passe rapidement. »



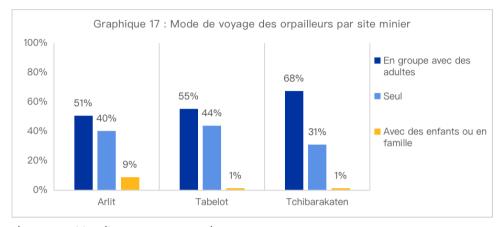
2. Le déroulement du voyage vers les sites miniers

Concernant le déroulement de la migration des orpailleurs, les données quantitatives ont également indiqué qu'une proportion importante d'orpailleurs ne migre pas directement sur le site d'orpaillage, et que la migration vers les zones minières se réalise par étapes successives. Ainsi, en moyenne, 40% des orpailleurs ont transité



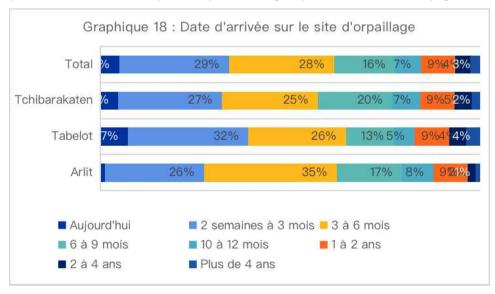
dans un lieu tiers. Parmi ces derniers, la quasi-totalité (97%) a transité par une autre localité au Niger, avant leur arrivée sur le site minier en question. Des différences persistent cependant entre les trois sites sélectionnés, en effet, 93% des orpailleurs à Tabelot ont déclaré ne pas avoir transit par une autre région. En revanche, 65% des orpailleurs à Arlit et Tchibarakaten ont réalisé une étape de transit.

De plus, les orpailleurs ont aussi confirmé qu'il s'agit principalement d'un transit relativement court, où 84% les orpailleurs restent moins d'une semaine dans leur lieu de transit. Pour 9% des orpailleurs enquêtés, le transit est plus long et dure plus d'un mois. Ces étapes le long du parcours migratoire sont en effet importantes en considérant la distance élevée entre la région d'Agadez et les autres régions du Sud



du pays qui impliquent un voyage long.

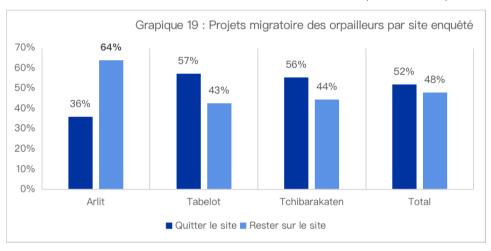
Finalement, les enquêtes quantitatives ont aussi permis d'indiquer que les orpailleurs réalisent leur migration vers les sites miniers du Nord principalement en groupe avec d'autres adultes. Cette proportion est la plus élevée sur le site de Tchibarakaten où elle atteint 68%. Elle est la plus basse en revanche pour Arlit, qui accueille aussi la proportion de personnes voyageant en famille la plus élevée, soit 9% de l'échantillon enquêté. De nouveau cette différence sur le site Arlit peut s'expliquer par des conditions de travail moins difficiles que les sites d'extraction comme évoqué précédemment, où les orpailleurs peuvent migrer plus facilement accompagnés.



3. Les intentions de migration des orpailleurs

Les sites aurifères accueillent plutôt une population récemment arrivée sur les sites aurifères, confirmant donc les dynamiques de migrations temporaires et le renouvellement régulier des équipes d'orpailleurs sur les sites.

Ainsi en moyenne sur les trois sites aurifères enquêtés dans le cadre de l'étude, 29% sont arrivés entre deux semaines et trois mois avant l'enquête, tandis que



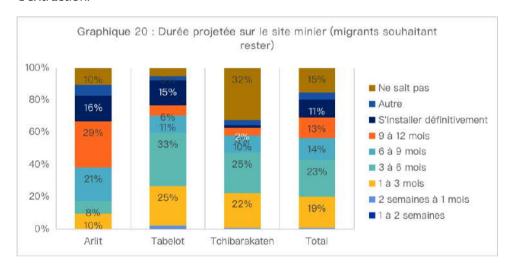
28 % sont arrivés sur les sites entre trois et six mois avant le début de l'étude. Une minorité d'entre eux, soit 9% sont arrivés il y a une ou deux années sur les sites. Ainsi, malgré certains témoignages collectés pendant des entretiens qualitatifs avec des autorités sur les sites, indiquant une baisse de l'activité et de rentabilité des sites d'or, notamment à Arlit et Tchibarakat en⁴³, ces derniers continuent pourtant à attirer une nouvelle population de travailleurs, se renouvelant au rythme des saisons et des besoins des ménages.

L'enquête quantitative a aussi permis de recueillir des informations précises concernant les projets migratoires des orpailleurs, sur leurs intentions de migration au moment de l'enquête. En moyenne sur les trois sites, les résultats sont homogènes avec 52% des orpailleurs de l'échantillon souhaitant quitter le site d'orpaillage sur lequel ils travaillent actuellement et 48% qui souhaitent rester. Les projets migratoires semblent cependant différents pour le site d'Arlit, où la proportion d'orpailleurs

⁴³ Entretien avec le vice-président du site de Guidan Daka à Arlit, et groupe de discussion avec les orpailleurs de Tchibarakaten ont indiqué une baisse de la productivité des sites, et la difficulté parfois pour les orpailleurs de gagner de l'argent. « Nous aussi jusqu'à présent nous n'avons pas commencé à extraire de l'or. Mais quand même nous avons toujours de l'espoir. Parce que les orpailleurs travaillent toujours dans l'espoir que Dieu leur donne la chance de trouver suffisamment de l'or. C'est pourquoi s'ils ne trouvent pas de l'or ils considèrent que c'est une question de temps, et que quand le temps viendrait ils seront parmi ceux qui en auront. »

souhaitant demeurer sur les sites est plus élevée sur les sites miniers autour de Tabelot et Tchibarakaten et atteint 64% des orpailleurs enquêtés. La proportion d'orpailleurs souhaitant quitter le site correspond à 36% de l'échantillon à Arlit.

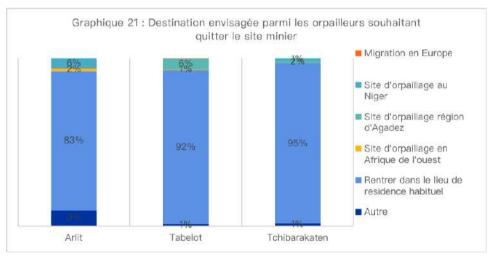
Cette différence importante, est notamment liée au type d'activités réalisées par les orpailleurs. Comme détaillé sur le graphique 1 (Section : Présentation des sites aurifères sélectionnés) les activités réalisées par les orpailleurs sur les sites d'Arlit sont liées à la phase de traitement du minerai. Les orpailleurs sont donc employés pour le triage, le lavage ou encore le concassage des roches. Ces activités sont moins physiques, moins difficiles à réaliser et présentent également moins de risques pour les orpailleurs qui peuvent compter sur des revenus plus stables que sur les sites d'extraction.



L'enquête quantitative auprès des orpailleurs a également permis d'avoir des informations plus précises concernant la durée projetée sur le site d'orpailleurs. Les résultats confirment ainsi que les orpailleurs ont plutôt des intentions de rester sur les sites à court terme. En effet, en moyenne sur les trois sites 19% des orpailleurs souhaitent rester travailler sur les sites miniers entre un et trois mois, 23% d'entre eux entre 3 à 6 mois, et 14% entre 6 à 9 mois. De plus, la proportion d'orpailleurs n'ayant pas encore de projets clairement définis au moment de l'enquête est la plus élevée sur le site de Tchibarakaten où elle atteint 32% des orpailleurs enquêtés. Une proportion importante d'orpailleur « indécis » pourrait notamment s'expliquer par le fait que le site rassemble beaucoup d'orpailleurs arrivés récemment.

Une nouvelle fois, les intentions des orpailleurs diffèrent sur le site d'Arlit où les orpailleurs ont manifesté leur intention de rester travailler sur des cycles plus longs que les sites de Tabelot ou Tchibarakaten. En effet, 29% des orpailleurs à Arlit souhaitent travailler entre neuf et douze mois sur le site, et 21% entre six et neuf mois. La proportion d'orpailleurs souhaitant s'installer définitivement est aussi la plus élevée sur le site d'Arlit et atteint 16% contre seulement 2% à Tchibarakaten. Enfin, par rapport aux destinations envisagées par les orpailleurs souhaitant quitter le site, 92% d'entre eux en moyenne sur les trois sites souhaitent retourner dans leur lieu de résidence habituel, confirmant ainsi qu'il s'agit d'une migration interne à caractère saisonnier et temporaire et que les migrants ne souhaitent pas s'installer de manière durable au sein des régions aurifères. Cette proportion est relativement homogène entre les trois sites aurifères.

Ainsi, le mode de migration privilégiée des orpailleurs correspond plutôt à une migration saisonnière temporaire. Pourtant, pour une minorité d'orpailleurs internationaux, notamment sur le site d'Arlit, la migration des orpailleurs s'est transformée en une installation de long terme au sein des populations hôtes. En effet les communautés hôtes ont confirmé la présence d'orpailleurs qui se sont mariés au sein des communautés et ont investi dans la construction de logement durables au sein de la localité⁴⁴.



⁴⁴ Groupe de discussion avec des membres des communautés hôtes, Arlit.

4. Les flux migratoires parallèles vers les zones minières

« En dehors des orpailleurs on trouve toutes les catégories socio-professionnelles à Tchibarakaten : les commerçants, les restaurateurs, les menuisiers métalliques, les mécaniciens, les électriciens et d'autres opérateurs économiques. Il faut noter que c'est une ville industrielle en développement. »

Entretien avec le capitaine des armées à Tchibarakaten.

Enfin, les flux migratoires parallèles constituent un phénomène migratoire déjà observé pour d'autres ruées vers l'or, en Afrique de l'Ouest ou en Afrique de l'Est également (Boukaré, 2020 ; Afane et Gagnol, 2020 ; OIM, 2019 ; 2020a ; 2020b). Ces flux, tout aussi difficiles à quantifier que les migrations des orpailleurs peuvent donner naissance à des villes « champignons », dont la croissance urbaine est inédite. Par exemple, le site de Djado, un des deux sites miniers les plus importants au Niger avec le site de Tchibarakaten a entraîné l'arrivée de plus de 10 000 migrants en une quinzaine de jours seulement, puis a augmenté considérablement le nombre de résidents de la localité (Grégoire et Gagnol, 2017 ; Pellerin, 2017). Ce phénomène apparait lorsque la migration de travailleurs orpailleurs, entraine aussi les migrations d'autres acteurs qui n'interviennent pas directement dans l'orpaillage mais les activités autour des services

Ces migrations concernent ainsi des personnes travaillant dans les activités économiques qui se sont développées autour des sites, comme des vendeurs (médicaments, parfums, vêtements, nourriture, eau, matériel), des transporteurs, des chauffeurs, des restaurateurs, des intermédiaires dans les transactions de ventes de sable, commerce de l'or ou encore des mécaniciens. Leur présence permet de répondre aux besoins spécifiques et toujours croissants des populations d'orpailleurs.

Dans le cas du Nord-est nigérien, les données qualitatives collectées dans le cadre de l'étude ont permis d'indiquer que ces migrations parallèles suivent les mêmes cycles que celles des orpailleurs, avec la même fluidité. Les flux migratoires des deux groupes de population fonctionnent en duo, dans un lien d'interdépendance constant, puisque les revenus des commerçants d'or ou intermédiaires dépendent bien de la quantité de minerai extraite, tout comme les commerçants ont pour clientèle principale les communautés d'orpailleurs. De la même manière, les canaux d'information sont aussi partagés entre les deux groupes de population.

Les personnes exerçant des activités connexes autour des sites regroupent à la fois des anciens orpailleurs, ayant également des profils internationaux (voir Section I. 1), ainsi que des personnes ayant déjà travaillé dans le commerce au sein de leurs régions d'origine. Orpailleurs et commerçants font souvent face aux mêmes défis et difficultés. Dans certains cas, commerçants et vendeurs font également partie intégrante des équipes de travail des ouvriers orpailleurs et

constituent un rouage de l'extraction aurifère. En effet, ils offrent aux orpailleurs des options de crédit et d'emprunts aux orpailleurs récemment arrivés sur les sites d'or et ne disposant pas de moyens financiers pour démarrer l'exploitation.

Encadré 2 : Les commerçants, au centre de la chaîne de l'exploitation aurifère à Agadez (Entretien qualitatif avec le responsable du site de Fasso, Tabelot)

« Il y a deux groupes de commerçants. Il y a des commerçants qui ne peuvent pas pratiquer l'orpaillage mais ils peuvent faire le commerce de l'or. Il y a aussi des commerçants qui vendent des produits divers ; les sacs vides, les produits alimentaires et autres produits. C'est auprès de ces commerçants que les orpailleurs prennent des produits alimentaires à crédit pour les rembourser quand ils auraient trouvé de l'or. Il y a beaucoup de commerçants sur ce site. Ils ne font pas de l'orpaillage ou n'ont pas les moyens de le faire. Mais ils peuvent donner des produits alimentaires aux orpailleurs jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'argent. Il y'en a aussi qui prennent les orpailleurs en charge pendant un temps donné, par un consensus : le commerçant est considéré comme faisant partie de l'équipe. Par exemple, si l'équipe comprend 4 orpailleurs, alors le commerçant est le cinquième. L'or trouvé sera divisé par 5 dont la part du commerçant pour les produits alimentaires qu'il a donné aux orpailleurs pendant la période de l'exploitation. Cela a lieu lorsque les orpailleurs n'ont pas les moyens de se prendre en charge. Donc ils demandent aux commerçants de les prendre en charge et qui leur attribue une place au sein de l'équipe. »



III. PRATIQUER L'ORPAILLAGE : OPPORTUNITÉS ET LIMITES DE L'EXTRACTION AURIFÈRE DANS LE MASSIF DE L'AÏR

« Toute enquête dans le monde culturel des mineurs migrants doit donc garder à l'esprit la situation fragile et ambiguë qui conditionne leurs pratiques et leurs discours. Cela est certainement dû à la précarité de leur activité, et en tout premier lieu à l'instabilité de leurs revenus, mais aussi aux nombreux conflits et luttes quotidiennes auxquels ils doivent faire face au sein de leur communauté et avec l'extérieur, subissant souvent les pressions d'organismes d'État et étant en conflit avec les résidents des communautés voisines. »

Grätz (2003).



Photo 4 : Zone de traitement des roches, site de Tabelot.

1. Le système de travail et la vulnérabilité à l'exploitation économique

1. Hiérarchie sur les sites et organisation des équipes

Les sites d'orpaillage artisanaux, par leur apparence, leur éloignement des centres urbains ou encore la précarité des conditions de vie et de travail qu'ils présentent, peuvent facilement apparaître comme des lieux de vie et de travail désorganisés et livrés à eux-mêmes. Cependant, les différentes activités liées à l'extraction de l'or sur un site aurifère sont bien régies et réglementées par une hiérarchie stricte entre les différentes personnes vivant et travaillant au sein des zones minières. Les sites aurifères constituent une sphère sociale et politique particulière où la répartition

« Vraiment ici nous sommes tous des frères. Parce qu'il y a des comités au niveau des différentes ethnies. Et dans les comités il y a des représentants des différentes ethnies aussi. Vraiment toutes les ethnies se reconnaissent. Les choses se passent de façon très pacifique. »

Entretien avec les responsables des sites 6 et 7 à Tchibarakaten.

« Il y a un comité composé d'un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, des conseillers. À part ça il y'a aussi des communautés, et toutes les communautés sont regroupées en des groupes. Il y'a une communauté tchadienne et telle ou telle communauté, et chaque communauté a son représentant. Et dans chaque activité, comme le concassage par exemple, il y a des représentants. Ils peuvent régler leurs problèmes avant d'arriver chez nous. S'ils n'arrivent pas à régler le problème, ils viennent chez nous. Nous les avions parler dans ce sens pour nous faciliter la tâche. »

Entretien avec le Vice-Président du site de Guidan Daka à Arlit

des rôles et des tâches revêt une importance de premier plan (Grätz, 2003; 2004), notamment dans la zone d'Agadez où le pouvoir central de Niamey a été remis en question à plusieurs reprises par les communautés touarègues (Pellerin, 2017). Les responsabilités sont ainsi clairement partagées entre les différents acteurs de l'exploitation aurifère. L'autorité sur un site mine minier peut être tenue par des responsables de sites comme à Tchibarakaten, ou un Président ou Vice-président de site comme à Guidan Daka à Arlit. Les entretiens qualitatifs avec ces responsables ont montré que ces derniers exercent des fonctions variées, allant de la gestion des affaires courantes, de la sécurité sur les sites miniers, de l'approvisionnement du matériel, à la résolution des problèmes entre orpailleurs, notamment lorsque ces derniers appartiennent à des communautés différentes ou sont de nationalités distinctes. Ces responsables ont généralement acquis des expériences précédentes

dans l'orpaillage sur d'autres sites d'or. De plus, contrairement à la majorité des orpailleurs dont la migration est à caractère temporaire et saisonnière, ils ont tendance à résider et travailler sur les sites depuis plusieurs années. Par exemple le Vice-président du site de Guidan Daka a travaillé sur le site de Tchibarakaten et de Tamou avant s'installer à Arlit, et exerce sa fonction de Vice-président depuis 2017 45

Ces hautes figures d'autorité sur les sites s'associent également à d'autres figures clés, comme des trésoriers, des secrétaires, des conseillers ou encore des représentants pour chaque communauté qui viendront siéger ensemble au sein d'un même comité, en charge de la prise de décision sur les sites.

De plus, sur la zone d'extraction, le travail et la figure de l'orpailleur sont soigneusement surveillés et encadrés. En effet tout est fait pour éviter les vols au moment du partage des roches extraites des puits. Les orpailleurs sont tout

« Il y a quatre chaines, il y a des gens qui entrent pour taper la boîte, puis ils vont ressortir après, ils y a des gens qui entrent pour mettre le feu, il y a des gens qui entrent après le feu pour nettoyer et enfin il y a des gens qui entrent pour creuser. »

Entretien avec le Président du site 40 à Tchibarakaten.

« Le propriétaire du puits, le responsable du puits amène un groupe de travailleurs sur le site. Et dans chaque groupe il y a toujours un responsable du groupe. Et il peut avoir lui-même son propre superviseur. Le superviseur ne fait pas partie de l'équipe et il est à la charge du responsable du site. Il est juste là pour superviser. Parce que vous savez, les ouvriers quand ils voient des bonnes roches ils peuvent les voler. Si tu n'as pas de superviseur ils peuvent trouver deux ou trois sacs qu'ils vont mettre de côté et trouver quelqu'un qui va venir les concasser ici sans que tu ne le saches. Mais tant que vous avez un superviseur rien de cela ne peut se passer. Aussi si vous avez un mauvais superviseur, il peut s'allier de leur côté et te voler ensemble. »

Entretien avec les autorités policières à Tabelot.

d'abord organisés en équipe en fonction de l'activité qu'ils exercent (par exemple le creusage, le concassage, le traitement ou encore la préparation des explosifs). Des responsables de puits ou des superviseurs d'équipe contrôlent ainsi directement le travail des ouvriers orpailleurs, situés en bas de la chaîne de l'exploitation aurifère.

⁴⁵ Entretien avec le Vice-Président du site de Guidan Daka, Arlit.

L'intervention de ces intermédiaires est primordiale en cas de disputes ou désaccords concernant le partage des roches extraites entre les orpailleurs.

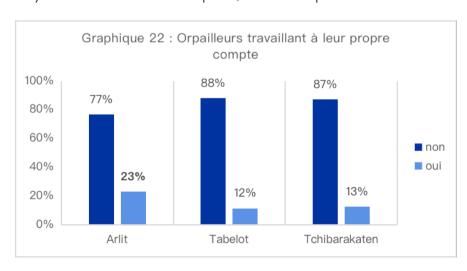
2. La dépendance des orpailleurs à l'employeur

« À la découverte de l'or on avait eu beaucoup de problèmes. On fait des accords mais les autres ne respectent pas. Quand quelqu'un part au traitement de l'or par exemple, quand on trouve 20 grammes, il vient dire que c'est seulement 10 grammes. Et les gens sont toujours en conflit. Mais aujourd'hui il n'y a plus ce problème parce que quand on part au traitement l'or chaque partie envoie son représentant pour superviser. Si la nuit tombe alors qu'on n'a pas fini le traitement de l'or, on confie l'or traité à quelqu'un et on calcule le nombre de sac de roches qui reste. ».

Entretien avec le président du comité des orpailleurs, Tabelot.

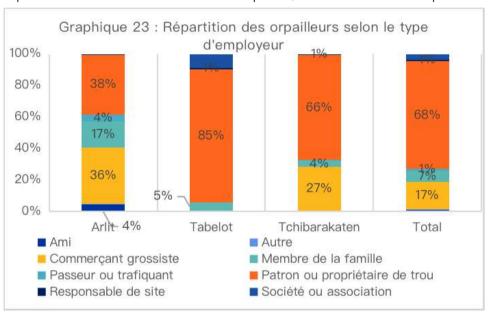
Les orpailleurs, en migrant vers les zones minières s'inscrivent ainsi au cœur d'un système social et économique particulier où la hiérarchie entre les individus est importante, ils travaillent le plus souvent pour un patron dont ils sont soumis à l'autorité. Comme l'ont démontré les enquêtes individuelles auprès des orpailleurs, seulement 15 % d'entre eux travaillent à leur propre compte, tandis que 85% travaillent pour une tierce personne. Cette proportion est la plus élevée sur le site de Tabelot où elle atteint 88%, tandis que le site Arlit au contraire accueille le plus d'orpailleurs travaillant de manière indépendante, soit 23% de l'échantillon considéré.





pour un patron ou un propriétaire de trou, tandis que cette proportion atteint 85% à Tabelot. Dans un deuxième temps, les orpailleurs travaillent aussi pour les commerçants, soit 17% en moyenne sur les trois sites. Cette proportion est relativement élevée sur le site d'Arlit où elle atteint 36% des orpailleurs enquêtés.

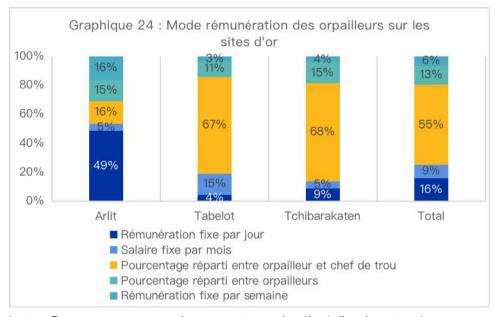
Les discussions de groupe avec les orpailleurs sur les trois sites indiquent également que le système de dépendance au patron est relativement fort⁴⁶. Ce système de dépendance signifie que la vie quotidienne ainsi que les conditions de travail des orpailleurs sont soumises à l'autorité du patron, sans référence ou respect des



réglementations du travail en vigueur. Cela se reflète notamment pour les heures de travail ou encore pour le versement des gains des orpailleurs. Les groupes de discussion avec les orpailleurs ont révélé qu'il y a souvent des manquements concernant le versement des salaires des orpailleurs. Ces derniers se plaignent ainsi de ne pas recevoir la somme convenue même après avoir trouvé le minerai⁴⁷. En effet les enquêtes quantitatives indiquent qu'en moyenne sur les trois sites 55% des orpailleurs sont rémunérés en fonction d'un pourcentage réparti entre eux et le propriétaire du trou. Cette proportion atteint 67% à Tabelot et 68% à Tchibarakaten. En revanche, sur le site d'Arlit, le mode de rémunération majoritaire consiste en une rémunération fixe par jour pour 49% des orpailleurs enquêtés sur

⁴⁵ La section Méthodologie de l'étude rappelle en effet que cette dynamique de hiérarchie a empêché les orpailleurs de s'exprimer librement sur leurs conditions de travail ou leur besoin en matière de protection à la fois pendant les entretiens quantitatives et qualitatives.

⁴⁶ Entretien avec le Président du comité des orpailleurs à Tabelot.



le site. Cet aspect pourrait indiquer un risque plus élevé d'exploitation économique sur les sites de Tabelot et Tchibarakaten où les gains sont soumis à un processus de répartition des gains sous l'autorité d'un patron ou du propriétaire du trou d'extraction.

De plus, les orpailleurs dépendent aussi du patron pour obtenir des soins en cas de maladies ou incidents sur le lieu de travail. En cas d'accident grave nécessitant une intervention urgente ou une évacuation de l'ouvrier, la décision est prise par les employeurs, puisqu'eux seuls disposent des moyens financiers suffisants pour payer des voitures ou des moyens de transport⁴⁸.

Un autre élément aggravant la dépendance des orpailleurs aux patrons et ainsi les risques d'exploitation économique concerne le système d'endettement très répandu sur les sites miniers. A leur arrivée sur les sites miniers, il est rare que les orpailleurs disposent de moyens financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins les premiers temps de l'extraction, en attendant d'obtenir leurs premiers gains. En effet, la rémunération de l'orpailleur dépend de la quantité de minerai extraite, dont une partie sera ensuite reversée au chef d'équipe ou personne responsable (généralement à hauteur de 50%). L'étude MECC (OIM, 2022) fait aussi état des logiques d'endettement des migrants internes, notamment des anciens agriculteurs

⁴⁸ Groupe de discussion avec les responsables d'orpailleurs à Tabelot.

et originaires du département de Tanout (région de Zinder), qui se sont endettés pour parvenir jusqu'au sites aurifères de Djado⁴⁹. Les dynamiques d'endettement des migrants semblent ainsi se poursuivre aussi sur les sites aurifères.

« Tout ce que le patron nous amène est un crédit. Il sera remboursé quand on aura trouvé de l'or. Même ce que nous mangeons c'est une dette. La seule chose qui ne nous appartient sur le site c'est le trou. Tout le matériel que vous voyez est notre propriété. Nous sommes obligés d'acheter nos propres outils de travail, car même si le patron nous achète quelques outils ça devient pour nous une dette à rembourser obligatoirement. ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs à Tabelot.



Photo 5 : Orpailleurs travaillant près des puits d'extraction sur le site de Tchibarakaten.

Ces derniers doivent donc très souvent emprunter de l'argent à leur employeur pour leurs besoins primaires comme la nourriture, l'eau mais aussi le matériel nécessaire à l'extraction, augmentant ainsi leur vulnérabilité par rapport aux personnes dont ils dépendent. Ainsi, même si seulement 10% des orpailleurs ont affirmé subir des abus sur les sites pendant les enquêtes quantitatives, il convient de porter une attention particulière aux situations de dépendance et de l'importance de l'endettement des orpailleurs sur les sites, faisant apparaître des risques et vulnérabilités à l'exploitation au travail.

⁴⁹ Etude MECC, Encadré 7 : S'endetter et décapitaliser pour faire face à la précarité accentuée.

« Avant les gens n'avaient pas compris. L'or trouvé est parfois injustement partagé par les responsables de trous. Ils prennent les 2/3 de l'or trouvé et donnent seulement 1/3 aux ouvriers. Et puis en cas de besoin en nourriture ils n'aident pas leurs ouvriers. Mais maintenant on sait que quand les ouvriers viennent travailler sur le site, le plus souvent ils n'ont pas de nourriture. Alors certains patrons leur donnent de la nourriture à crédit jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'argent pour payer. D'autres patrons donnent de la nourriture gratuitement aux ouvriers quand c'est le début. Moi en ce qui me concerne, je donne gratuitement de la nourriture à mes ouvriers jusqu'à ce qu'ils commencent à gagner de l'argent pour pouvoir se prendre en charge.

Entretien avec le Président du comité des orpailleurs de Tabelot.

« Nous leur donnons le puits et les matériels de travail comme le compresseur, le burin, le marteau et tout autre outil. S'ils n'ont pas de nourriture nous les prenons en charge jusqu'à ce qu'on trouve de l'or. Quand on aura trouvé de l'or on partage en deux. Nous gardons 50% et leur donnons 50%. »

Entretien avec le responsable du site de Fasso à Tabelot.

« Avant de commencer, il faut d'abord que vous ayez des matériels de travail. Par exemple un compresseur et un groupe électrogène. Tous les moyens nécessaires pour le travail. Comme les EPI (équipements de protection individuelle), c'est-à-dire les gants et autres. Ensuite on commence le creusage du puits. Maintenant, après l'extraction de l'or, le 1/3 appartient aux ouvriers. Parce que les ouvriers n'achètent rien ; c'est au patron de les prendre en charge. Puis 1/3 pour les matériels utilisés, parce que tu les a crédité, tu as pris toutes les activités d'extraction en charge. Enfin vous, en tant que patron, vous gardez 1/3 au nom du partenariat que vous avez. »

Entretien avec les responsables des sites 6 et 7 à Tchibarakaten.

« Il n'y a aucune facilité dans cette activité. Nous creusons des puits de plus de 100 mètres. Et les roches que nous remontons sont trop lourdes. Ce sont des roches noires. Elles sont différentes des roches blanches. Comme je vous l'avais dit tout à l'heure, au moment de la remonte des roches les sacs se déchirent et les roches retournent dans le puits. Même si nous sommes au nombre de 30 ouvriers qui faisons la remonte des roches, alors il va falloir essayer trois fois pour qu'on arrive à sortir les roches du puits de l'or. Nous n'utilisons pas de treuil pour faire la remonte. Mais il y a des orpailleurs qui utilisent le treuil. Quand le puits est très profond on doit utiliser le treuil. Mais quand même nous n'avons pas de treuil, nous faisons la remonte des roches à main nue. ».

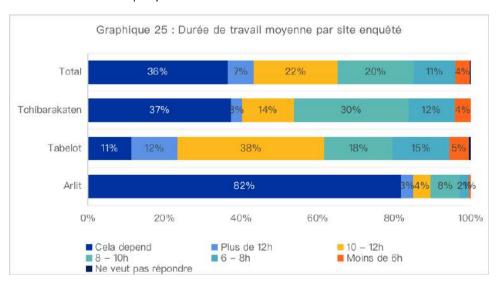
Groupe de discussion avec les responsables de groupes d'orpailleurs, Tabelot.

2. Les risques de l'orpaillage et les besoins de protection

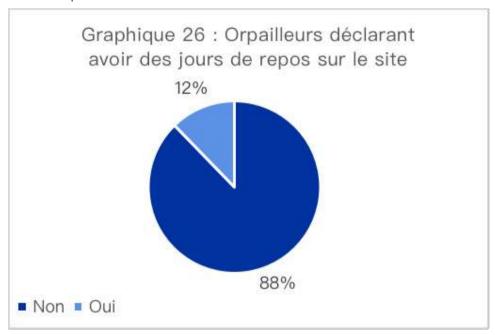
1. La pénibilité des conditions de travail et les risques d'accident

A la fois les groupes de discussion avec les orpailleurs et les entretiens avec les responsables ont confirmé les conditions de travail dangereuses et difficiles des orpailleurs sur les trois sites aurifères étudiés. La difficulté des activités d'extraction s'explique notamment par le type de roches que les ouvriers doivent creuser ainsi que la profondeur à atteindre avant d'extraire les roches (jusqu'à cent mètres sur les sites de Tabelot), nécessitant la plupart du temps des machines. La remonte des roches, lorsqu'elle est pratiquée sans machines, consiste elle-même en un travail pénible requérant la force physique de plusieurs personnes.

Concernant la durée de travail journalière sur les sites, 36% des orpailleurs en moyenne ont indiqué travailler à des horaires variables, tandis que 22% d'entre eux ont confirmé travailler entre 10 et 12 heures par jours et 20% entre 8 et 10 heures par jour. Les résultats quantitatifs indiquent aussi des différences significatives entre les sites. Tabelot semble réunir les orpailleurs ayant les journées de travaillent les plus longues, puisque 38% d'entre eux ont déclaré travailler entre 10 et 12 heures par jours. A Tchibarakaten, la plus grande proportion d'orpailleurs, 37% travaillent à des horaires variables tandis que presque un tiers d'entre eux (30%) sont actifs entre 8 et 10 heures par jours sur les sites.



A Arlit, c'est 82% des orpailleurs enquêtés qui affirment que leurs heures de travail sont variables. En effet les activités de traitement dépendent de la disponibilité de roches en provenance des sites aurifères alentours.

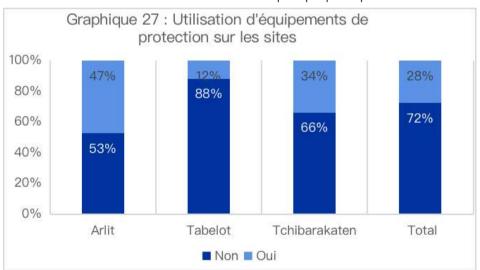


Les enquêtes individuelles ont aussi indiqué que 88% des orpailleurs enquêtés dans le cadre de l'étude ne disposent pas de jours de repos.

« Nous travaillons tous les jours. Et notre objectif c'est d'atteindre l'or. Donc nous ne faisons aucun calcul vis-à-vis de jours de travail. Nous ne faisons que creuser chaque jour une grande profondeur pour atteindre l'or. La seule chose qui peut nous empêcher de travailler c'est peut-être quand l'or du puits est fini. Donc là, nous allons arrêter de creuser pour faire traiter les roches que nous avions eues, on partage et chacun décide soit de continuer à travailler sur le site soit il retourne à la maison. C'est ainsi que ça se passe chez nous ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs du site de Fada à Tchibarakaten.

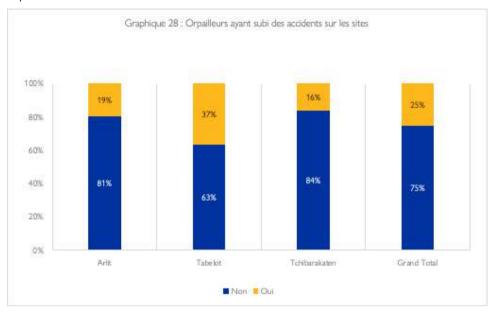
Enfin, l'univers des sites d'orpaillage artisanaux est aussi un espace de travail dangereux, où les orpailleurs manipulent machines, matériels et produits chimiques souvent sans équipes de protection. En effet, d'après les résultats des enquêtes quantitatives, 72% des orpailleurs en moyenne sur les trois sites affirment ne disposer d'aucun équipement de protection pour leur travail. Il existe de nouveau des différentes entre les trois sites sélectionnés, avec notamment le site de Tabelot où la proportion d'orpailleurs n'utilisant pas d'équipements de protection est la plus élevée et atteint 88%, alors qu'il s'agit bien d'un site d'extraction, et où 26% des orpailleurs utilisent des explosifs. En moyenne sur les trois sites, 21% des orpailleurs ont affirmé utiliser des explosifs. A Arlit, seulement 1% des ouvriers enquêtés utilisent des explosifs sur leur lieu de travail mais ils sont cependant les orpailleurs les plus protégés parmi les trois zones enquêtées, puisque 47% ont confirmé avoir des équipements de protection. Les dynamiques de travail à Arlit, où la dépendance directe aux patrons est moindre, et où le type de travaux est également différents semblent donc créer des conditions de travail plus propices pour les travailleurs.



Le site d'Arlit, en tant que zone de traitement a aussi bénéficié récemment aussi d'investissements de l'Etat (Afane et Gagnol, 2020). La dépendance au patron ou au propriétaire de puits apparaît en revanche plus prononcée sur le site de Tabelot (voir Graphique 23).

Enfin, les accidents graves ou mortels tels que les chutes ou les éboulements des galeries sont malheureusement courants sur les zones d'extraction. Pour les orpailleurs. En moyenne sur les trois sites, 25% des orpailleurs affirment avoir déjà eu un accident sur les sites, cette proportion atteint 37% à Tabelot. Mis en relation

avec les indicateurs précédents, notamment la faible utilisation des équipements de protection et la durée des journées de travail des ouvriers, ces résultats semblent confirmer situation de vulnérabilité particulière aux accidents du travail pour les orpailleurs du site de Tabelot.



2. Le manque d'accès aux structures de soin et de santé

Ces extraits de témoignages collectés auprès de différents acteurs sur les zones d'extraction de Tchibarakaten confirment que l'accès aux soins et aux services de santé représente une préoccupation majeure sur les sites aurifères, surtout en cas d'incidents sur les sites miniers. Les données quantitatives confirment que l'accès aux soins est bien limité, et ce sur les trois sites aurifères sélectionnés pour l'étude. En effet, en moyenne 64% des orpailleurs enquêtés ont déclaré ne pas avoir accès aux soins de santé sur les sites artisanaux. Cette proportion est la plus élevée sur le site d'Arlit où elle atteint 94%.

La vulnérabilité des orpailleurs aux accidents du travail

« Nous avons aussi des voisins de travail dont nous nous sommes familiarisés. Ce sont des Touaregs et nous sommes des Haoussa. Nous utilisons leurs ustensiles et autres matériels que nous n'avons pas, et vice versa. Un jour j'ai croisé l'un entre eux qui me disait tous ont été engloutis suite à une chute de sable. Tous ont été renfermés sous le sable. Ils ont été engloutis aux environs de 17 heures. Nous nous sommes mis à creuser pour les déterrer, mais il a fallu le lendemain à 15 heures pour les atteindre. Ils sont au nombre de trois. Nous avons trouvé le premier, touché au bras par un rocher. Il n'était pas encore mort, mais nos efforts étaient insuffisants pour pouvoir le sauver rapidement ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs à Tabelot.

« [...] En cas d'accident il est très difficile d'accéder aux soins sanitaires. La première fois que je suis rentré dans le puits j'ai eu une blessure. Et comme je manquais les 25 francs pour acheter des produits pharmaceutiques j'ai dû me débrouiller avec quelques comprimés pour guérir la plaie. ».

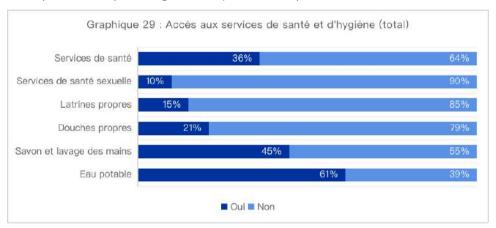
Groupe de discussion avec les orpailleurs du site de Fada à Tchibarakaten.

« Les jeunes migrants rencontrent beaucoup de problèmes. Il y en a qui peuvent faire des mois sans se laver. Il y en a parmi eux qui ressemblent même à des fous tellement qu'ils sont sales. Il y en a qui cherchent mais qui n'arrivent pas à avoir quelque chose. Il y a parmi eux qui peuvent dire à quelqu'un de l'aider et d'autres ne peuvent le faire. Ils préfèrent se taire et faire avec. ».

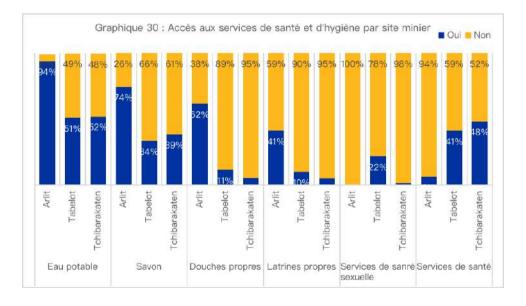
Groupe de discussion avec les commerçants et intermédiaires sur le site de Tchibarakaten.

Les orpailleurs lors des groupes de discussion ont indiqué la possibilité d'accéder dans une certaine mesure au centre de santé des militaires de Tchibarakaten, bien que les soins dispensés par le centre demeurent coûteux pour les orpailleurs. Les migrants ont aussi déclaré pouvoir bénéficier respectivement des initiatives de Médecins Sans Frontières (MSF) à Tabelot et du Comité International de la Croix Rouge (CICR) à Arlit. Les propres recherches de terrain de Afane et Gagnol (2020)

ont aussi indiqué la présence de quatre centres de santé dans la commune de Tabelot, aussi bien accessibles aux orpailleurs nigériens et étrangers. Cependant les soins et services proposés par ces structures demeurent insuffisants dans ces zones et ne permettent pas à la grande majorité des orpailleurs de bénéficier d'un accès



régulier aux soins. De la même manière, l'accès aux latrines apparait extrêmement limité sur les sites, puisque 85% des orpailleurs en moyenne n'y ont pas accès, cette proportion étant la plus élevée à Tchibarakaten où elle atteint 95% des répondants.



L'accès aux douches propres est aussi largement insuffisant, puisque seulement 21% des orpailleurs en moyenne sur les sites y ont accès. Enfin, l'accès à l'eau

potable représente également un défi quotidien pour les orpailleurs de Tabelot et Tchibarakaten, où près d'un orpailleur sur deux a affirmé ne pas y avoir accès de manière suffisante. En effet les distances parcourues pour acheminer l'eau sont conséquentes. Il faut compter plus de 60 kilomètres (aller-retour) pour le site de Tabelot, et une distance de plus de 200 kilomètres (aller-retour) dans le cas de Tchibarakaten⁵⁰

D'une manière générale, l'ensemble des acteurs enquêtés dans le cadre de l'étude, à la fois orpailleurs, responsables de site, autorités locales et membres de communautés hôtes sur les trois sites, ont indiqué l'accès aux structures de soins comme le premier besoin urgent auquel il est nécessaire de répondre afin d'améliorer les conditions de vie sur les sites d'orpaillage et d'assurer la pérennité des activités d'extraction. Une meilleure couverture des besoins de santé des orpailleurs migrants permettra des soins plus efficaces en cas d'accidents graves, mais également d'éviter les risques de contaminations ou la propagation de maladies dues à l'absence de mesure d'hygiène dans les zones d'exploitation. L'amélioration de l'accès aux soins des orpailleurs peut notamment prendre la forme de formation de personnel médical et de la mise en place de dépôts pharmaceutiques. Cet aspect permettrait aussi de réduire le lien de dépendance des orpailleurs à leur patron en cas d'urgence médicale.

Encadré 3 : Recommandations en matière d'accès de soins de santé par le responsable du site de Fasso, Tabelot (extrait d'entretien individuel).

« Aujourd'hui, la plupart des problèmes que nous rencontrons sont liés aux accidents dans les activités de l'orpaillage et généralement avant qu'on arrive à un centre de santé le malade souffre énormément. Nous avons besoin d'un système de premiers soins en cas d'accident. Il y a beaucoup de migrants qui viennent des régions différentes et parmi eux il y'en a qui ont des maladies, donc on peut avoir des contaminations. Nous avons besoin du masque, d'un système de lavage de main, des matériels de protection du corps comme les chaussures et le casque [...]

En ce qui concerne l'accessibilité des migrants aux centres de santé, nous avons besoin des secouristes, de beaucoup de secouristes pour que les uns puissent relever les autres. Et que ces secouristes soient formés. Et en plus des secouristes nous avons besoin d'une boîte à pharmacie pour les secouristes et avoir la possibilité de renouveler les produits. Nous avons besoins d'un dépôt des produits pharmaceutiques qu'on peut installer à Fasso. Au début, nous avons souhaité avoir des secouristes parmi les gens qui sont permanents sur le site. Mais malheureusement, les secouristes qui ont été formés ne sont pas permanemment sur le site. »

⁵⁰ Groupe de discussion avec les commerçants de Tchibarakaten.

3. <u>L'instabilité de l'orpaillage en tant qu'activité économique</u>

Les groupes de discussions avec les orpailleurs sur les trois sites aurifères concernés ont effet fait ressortir plusieurs types de préoccupations quant à leur présence, leur emploi et leurs futurs projets sur les sites d'or.

Les communautés d'orpailleurs reconnaissent tout d'abord que l'orpaillage, notamment à cause de la pénibilité et précarité des conditions de vie et de travail décrites précédemment, ne constitue pas une activité économique soutenable sur le long-terme. Pour la majorité des orpailleurs, l'extraction aurifère est considérée

« Le problème que nous craignons ici comme la plupart des autres orpailleurs c'est que, après avoir attendu trop longtemps avant d'être recruté, à cause d'un petit problème on te chasse de ton travail. Ça fait trop mal quand on chasse la personne de son travail. Donc c'est devenu une perte de temps et c'est un véritable problème. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs du site de Fada, Tchibarakaten.

« Certes nous sommes témoins qu'il y a des orpailleurs qui gagnent de l'argent. Mais jusqu'à présent nous n'avons pas encore gagné quelque chose malgré que nous soyons toujours en train d'extraire des roches. Les seules personnes qui gagnent dans l'orpaillage sont les patrons et leurs matériels de travail, et le transporteur. Mais ce sont nous ouvriers qui ne gagnons rien. Chaque sac est transporté en raison de 3 mille francs. Le traitement se fait à 9 mille francs par sac. Ensuite, chaque mine utilisée pour faire exploser les roches coûte 5 mille francs pour les ouvriers orpailleurs. Enfin, si l'argent gagné est colossal, alors on doit rembourser ou payer tout ce qui a été dépensé pour la prise en charge des ouvriers orpailleurs. C'est la somme restante qui sera partagée entre les ouvriers et le patron. ».

Groupe de discussion avec les orpailleurs adultes à Tabelot.

comme une activité temporaire pratiquée dans le cadre de la contrainte et en attendant d'obtenir de meilleurs revenus ou de pouvoir investir ses gains dans l'agriculture ou un fonds de commerce.

L'arrivée sur le site, une fois la migration effectuée, n'est pas gage de l'obtention d'un emploi immédiat, alors que la migration en elle-même a souvent nécessité l'endettement du migrant (MECC, 2022). Les orpailleurs sont soumis aux décisions

de leurs supérieurs qui décident seuls des recrutements et de la formation de leurs équipes selon les besoins propres à chaque puits d'extraction. De la même manière les chefs d'équipe ou responsables de puits sont aussi à l'origine des expulsions des orpailleurs. Les orpailleurs sont liés à leurs patrons par un contrat verbal en dehors des normes nationales en vigueur qui ne garantit pas des droits spécifiques aux orpailleurs. Ce déséquilibre entre l'offre d'emploi et la demande du côté des migrants orpailleurs crée par conséquent un climat de compétition entre les travailleurs pouvant donner lieu à des conflits dans certains cas, comme étudié par Grätz (2009) dans le cas des sites aurifères dans le Nord du Bénin.

De plus, une fois une place au sein d'une équipe d'orpailleurs les gains économiques sont instables et aléatoires. Un orpailleur peut attendre longtemps avant d'extraire enfin du minerai, et les premiers gains seront la plupart du temps utilisés pour rembourser les dettes contractées à l'arrivée sur le site minier. Généralement, les revenus sont répartis entre les patrons et les ouvriers à la hauteur de 50%.

De plus, plusieurs acteurs sur les sites miniers, notamment les commerçants et les vendeurs à Tchibarakaten⁵¹, dont les revenus dépendent de l'activité d'extraction et de la rentabilité d'un site, ont confirmé une certaine baisse des bénéfices observés

« Vous nous aviez demandé comment se passe nos activités. Au fait les activités ne se passent pas comme auparavant. Au tout début, les activités étaient beaucoup plus florissantes qu'aujourd'hui. Aujourd'hui tout le monde ne se retrouve pas, c'est-à-dire et ceux qui creusent pour chercher l'or et les vendeurs, personne ne se retrouve. Nous sommes tous généralement endettés, et les ouvriers et nous qui sommes des revendeurs sans oublier l'effort fourni par tout le monde. ».

Groupe de discussion avec les commerçants d'or à Tchibarakaten.

depuis le début des ruées vers l'or, où la pratique de l'orpaillage était autrefois plus rentable sur un plan économique. Ceci a notamment été confirmé par le Président des orpailleurs de Tchibarakaten.

Les orpailleurs s'expriment souvent dans un registre de la désillusion, face à l'espoir d'un gain rapide qui leur a été promis. Ils mettent souvent en cause les informations reçues au début de leur parcours migratoire, qui dans certains cas ne correspondent

« Il y a des responsables de trous qui peuvent te demander de venir travailler avec eux en te disant que dans leurs puits on peut avoir tel nombre de grammes par sac. Ils pensent que dans le sous-sol on pourrait trouver de l'or. Alors ils te font travailler dur, mais ils savent que même si on ne trouve pas rapidement de l'or et que tu abandonnes, ils ont l'avantage que leur puits a atteint une certaine profondeur. Peut-être il sait pertinemment qu'il n'y a de l'or dans son puits, mais il veut avoir un orpailleur qui va l'aider à creuser. Si jamais il te dit la vérité il sait que tu ne pourrais pas accepter. Alors il va te dire qu'il y a de l'or dans son puits pour que vous acceptiez de travailler avec lui. Ainsi vous allez travailler pendant 2 à 4 semaines. Si vous n'atteignez pas l'or et que vous abandonnez le travail, alors il va chercher d'autres orpailleurs et leur fabrique le même mensonge jusqu'au jour où il atteindra l'or »

Groupe de discussion avec les orpailleurs adultes à Tabelot.

pas avec la réalité vécue au sein des zones minières. Les groupes de discussion organisés à Tabelot ont notamment fait ressortir une pratique pouvant s'apparenter à une forme d'exploitation économique dans le sens où les patrons d'équipes font circuler de fausses informations sur la rentabilité des sites afin d'attirer des migrants, et de construire leurs équipes, tout en sachant que les orpailleurs s'endetteront et investiront à perte. Dans les enquêtes quantitatives, 30% des orpailleurs ont confirmé que leurs conditions de vie et de travail ne correspondent pas à leurs attentes.

Enfin, un autre risque pesant quotidiennement sur les orpailleurs est celui de la fermeture des sites, par décision du gouvernement, comme cela a été le cas à Djado en 2014 puis 2017, ou encore les expulsions exigées par les autorités locales comme la mairie. Il existe ainsi une certaine insécurité par rapport à la décision d'octroyer des permis d'exploitation sur les zones aurifères, décision qui impactera en retour la possibilité des migrants de trouver facilement un emploi sur les sites d'or.

Pour finir, l'environnement sécuritaire volatile au sein des zones minières crée aussi un défi supplémentaire pour les orpailleurs, comme sur le site de Tchibarakaten, où les orpailleurs souffrent d'une situation sécuritaire instable à la frontière algérienne, liée à des problèmes de banditisme, des risques de vols de matériel et d'enlèvement de personnes (Pellerin, 2017)⁵²

⁵¹ Groupe de discussion avec les commerçants d'or à Tchibarakaten.

3. Les autres groupes de migrants vulnérables sur les sites d'or

1. La présence d'orpailleurs mineurs à Agadez

La rencontre avec les orpailleurs mineurs sur les sites aurifères a été difficile dans le cadre de cette étude⁵³. Bien que visibles et actifs sur les sites d'or, les responsables de sites enquêtés ne reconnaissent que rarement leur présence. En effet les législations nationales en vigueur, notamment le code pénal et le code du travail⁵⁴ régissent les conditions de travail des enfants au Niger. Le pays a de plus ratifié en 2000 la Convention n°182 de l'Organisation Internationale pour le travail sur les Pires

Encadré 4 : Les inégalités de revenus entre orpailleurs

Il existe également des inégalités de revenus entre les orpailleurs concernant à leur rôle exercé sur les sites d'or. Les creuseurs, qui forment le groupe de travailleurs le plus important, soit 47% des orpailleurs interrogés environ, apparaissent gagner moins que les autres travailleurs. En effet 29% d'entre eux ont déclaré gagner moins de 50 000 FCFA au total, et 19% entre 50 000 et 100 000 FCFA. Les revenus sont également faibles pour les concasseurs et les remonteurs de sables, où respectivement 31% et 37% ont des revenus inférieurs à 50 000 FCFA. En revanche parmi les 25 propriétaires de trous interrogés, 7 d'entre ont affirmé gagner plus de 400 000 FCFA par mois.

Encadré 5 : Profil migratoire d'un orpailleur mineur à Arlit (groupe de discussion avec les orpailleurs mineurs).

« Avant de venir ici, au tout début lorsque j'étais élève, je gardais la boutique de quelqu'un. Après avoir quitté l'école, quelqu'un m'a amené ici. Ce qui m'a poussé à quitter chez moi est que, j'avais confiance à mon patron mais malheureusement lui il n'avait pas confiance en moi des années durant. C'est pourquoi j'ai décidé de venir travailler pour avoir mon propre fond et installer ma propre activité. Maintenant Dieu merci, j'ai beaucoup gagné dans cette activité et je suis en train de profiter encore. J'ai racheté le champ de mon père qu'il avait hypothéqué avant sa mort. Cette année mon grand frère va se marier. Je lui ai donné tout mon argent en guise de contribution, parce que je sais que même si je retourne à la maison aujourd'hui Dieu me donnera les moyens de financer mon mariage quand le moment viendra. »

Formes de travail des enfants. Ces dernières font référence à l'esclavage, la traite des enfants, la servitude pour dettes, la participation des enfants aux conflits armés ainsi que le servage. Le code minier nigérien adopté en 1999 indique quant à lui que les mineurs doivent être âgés au moins 18 ans pour travailler dans le secteur minier⁵⁵.

Malgré les difficultés liées à l'enquête de terrain, l'équipe de recherche de l'OIM a pu rencontrer des groupes de travailleurs mineurs à la fois sur les sites de Arlit et Tabelot, avec respectivement huit et quatre mineurs participant dans chacun des groupes. Ces derniers ont confirmé avoir subi des aléas divers au cours de leurs parcours scolaires, tels que des abandons, des renvois, des examens non réussis ou encore un manque de suivi scolaire provoquant une perte de confiance les ayant progressivement éloignés du système éducatif. L'insécurité grandissante dans certaines zones du pays a aussi eu comme conséquences la fermeture des écoles ; qui apparait donc comme un facteur de plus à prendre en compte dans la migration des mineurs vers les zones minières⁵⁶. Comme évoqué dans la Section. II.2, les conflits dans la région du Sud-Ouest du pays, notamment à Tillabéri où les écoles et lieux d'éducation sont souvent pris pour cibles par les groupes armés, notamment l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS) et le Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM) accentuent une situation de vulnérabilité pour les ménages. Ceci impacte particulièrement les enfants, pouvant se trouver d'autant plus attirés par l'espoir de gains rapides sur les sites d'orpaillage⁵⁷.

Les mineurs rencontrés pendant les groupes de discussion sont quant à eux originaires de différentes régions du Niger, notamment de Maradi pour les mineurs du site de Tabelot et de Arlit⁵⁸. Tout comme les orpailleurs adultes, certains d'entre eux travaillaient dans l'agriculture au sein de leur région d'origine avant de migrer vers le Nord du pays.

Concernant leur situation familiale, certains mineurs ont confirmé avoir leurs propres parents travaillant dans l'agriculture, dont la production est en crise depuis plusieurs années notamment à cause des aléas climatiques (voir Section II.2). La migration des mineurs, qui voyagent souvent en groupe, se réalise souvent sur des motifs économiques. Les mineurs doivent dans certains cas subvenir aux besoins de leur famille ou cherchent une manière d'accéder à un certain degré d'indépendance. Leur décision de migrer est de plus motivée par la migration d'un proche ou d'un

⁵⁴ CENEZO (2020), Niger : Des enfants, souffre-douleur des sites aurifères du Nord.

⁵⁵ Code Minier du Niger (2 mars 1993).

⁵⁶ UNICEF (2019), Les fermetures d'écoles ont doublé ces deux dernières années au Sahel en raison de la montée de l'insécurité

⁵⁷ Amnesty International (2021), «Je n'ai plus rien à part moi-même ». Niger. Les répercussions croissantes du conflit sur les enfants dans la région de Tillahéri

Se Le receveur de la mairie de Tabelot a également fait état de la présence d'orpailleurs mineurs âgés de moins de 15 ans provenant de l'Etat de Zamfara au Nigéria au début de l'extraction (2017).

Oui, c'est mon choix, mais moi j'ai l'habitude de venir ici. Ça fait un an que j'ai quitté ce site. Maintenant je suis revenu. J'avais un patron, mais malheureusement je ne l'ai pas trouvé. J'espère qu'il sera là dans peu de temps. Mais quand même j'ai trouvé mes anciens camarades, c'est lui seul que je n'ai pas trouvé. J'ai appris qu'il est parti en brousse sur le site d'exploitation. J'attends son arrivée pour voir si est-ce que je peux avoir du travail. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs mineurs, Arlit.

membre de leur famille, comme un grand frère, ayant déjà fait le voyage vers les sites d'or avant eux. C'est aussi à travers ces liens de parenté que les informations sur les sites d'orpaillage circulent, permettant aux plus jeunes d'obtenir des informations sur les sites miniers encore actifs et rentables. D'autres personnes originaires de leur village d'origine et ayant déjà fait le même voyage vers les zones minières peuvent aussi représenter une source d'information importante. Les mineurs s'appuient donc sur les migrations saisonnières de leurs aînés pour construire leur propre projet migratoire. A Arlit, plusieurs mineurs ont indiqué avoir déjà migré sur le même site d'orpaillage lors de la saison précédente.

Tout comme les orpailleurs sont soumis à l'autorité de leur employeur (Section III.1), principalement un patron ou un propriétaire de puits, un lien hiérarchique similaire existe entre les orpailleurs mineurs et un orpailleur adulte, un « aîné », dont les plus jeunes dépendent. Les mineurs sont ainsi dépendants d'une personne tierce pour l'obtention de leurs gains, ou la satisfaction de leurs besoins de base, comme l'accès à la nourriture et au logement. Certains mineurs ayant participé à l'étude ont affirmé ne pas être payés pour leur travail sur le site aurifère, tandis que d'autres dépendent aussi d'un système de répartition avec leur superviseur. Les orpailleurs mineurs peuvent exercer des activités variées, soit des tâches secondaires liées au traitement des roches ou alors la préparation des repas. Ils peuvent aussi être des creuseurs, concasseurs ou remonteurs de roches, selon les décisions des chefs d'équipe.

« Je ne sais pas ce qui se passe ici à Guidan Daka, mais sur le site d'exploitation notre plus grand problème c'est l'accès à l'emploi. Du jour au lendemain le nombre des migrants orpailleurs ne fait qu'augmenter. Mais il devient de plus en plus difficile à avoir du travail. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs mineurs, Arlit.

La migration vers les sites miniers du Nord, si elle est bénéfique pour certains, comme le montre le témoignage du jeune orpailleur à Arlit, constitue bien une prise de risque considérable pour la majorité des jeunes migrants. A leur arrivée sur le site d'orpaillage, les mineurs n'ont en effet pas l'assurance d'obtenir un emploi directement. Sur le site de Tabelot les mineurs ont confirmé ne pas avoir encore commencé à travailler, ce qui crée ainsi un climat de compétition entre les mineurs par rapport aux emplois disponibles sur le site d'or. De nouveau, l'incertitude face à l'instabilité de l'emploi fait écho aux craintes manifestées par les orpailleurs adultes, conscients des limites de l'orpaillage en termes de gains économiques (Section III. 2). Concernant les projets migratoires des plus jeunes, les groupes de discussion ont mis en valeur des intentions de migration similaires aux orpailleurs adultes, c'est-à-dire une migration s'effectuant sur le registre de la contrainte, et la volonté de retourner au sein des régions d'origine dès que les gains économiques seront satisfaisants.

« Je suis venu à la recherche d'argent, alors je ne pense pas si je peux quitter ma famille et aller quelque part pour m'installer définitivement. Personne ne veut quitter son lieu de naissance et s'installer ailleurs. On est venu à la recherche de l'argent, et si on trouve c'est fini. »

« Je ne souhaite pas durer longtemps ici. Dans quelques temps je voudrais retourner à la maison pour voir la famille. »

Groupe de discussion avec les orpailleurs mineurs, Tabelot.

La vulnérabilité aux formes d'exploitation au travail des enfants et mineurs sur les sites d'orpaillage représente un défi pour l'état nigérien depuis le début du boom minier. Récemment, dans la région d'Agadez, l'association pour la Lutte Contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN) a réalisé des campagnes de sensibilisation auprès des communautés à Awziguar afin d'empêcher l'exploitation économique des enfants sur les sites. Selon les spécialistes de la protection des droits des enfants, le caractère informel et artisanal de l'extraction minière pose des problèmes considérables concernant la régularisation du secteur⁵⁹. Ceci limite ainsi la capacité d'intervention des inspecteurs du travail ou même la réalisation d'estimations officielles permettant de se rendre compte de l'ampleur du phénomène du travail des enfants sur les sites d'or.

2. Les vulnérabilités des femmes professionnelles du sexe

Sur les sites miniers et dans les localités alentours, les femmes travailleuses du sexe constituent un autre groupe de population vulnérable aux risques d'exploitation économique ainsi qu'à d'autres violations des droits humains. Les études précédentes sur les flux migratoires vers les zones minières en Afrique de l'Ouest (OIM, 2019 ; 2020a ; 2020b) ont en effet démontré qu'il s'agissait souvent de femmes migrantes, originaires du pays ou étrangères⁶⁰, vulnérables aux pratiques d'exploitation et à la traite des personnes.

Dans le cadre de cette étude, les femmes étaient souvent absentes des sites d'or. Autrefois présentes sur le site de Tabelot elles ont été expulsées du site par les

« Ils m'avaient dit qu'ils étaient des nigériens d'origine. Ils m'ont fait comprendre qu'ils ne sont pas de Zamfara. Ils étaient venus me demander de l'argent. Si ce n'était pas que j'ai été vigilante envers eux, ils n'allaient pas me laisser tranquille. Il a fallu que je leur montre que je suis une bandite aussi [...]. Et les voilà revenir le lendemain. Je leur ai demandé ce qu'ils sont venus chercher encore. Ils sont plus de dix gaillards à venir m'attaquer. Et ils sont venus à quatre autre reprises. »

Groupe de discussion avec les femmes travailleuses du sexe à Guidan Daka (Arlit).

autorités locales⁶¹. Les équipes de l'OIM ont cependant pu mener un groupe de discussion à Guidan Daka, autour de Arlit avec sept femmes et réaliser un autre entretien qualitatif semi-structuré avec une représentante des femmes professionnelles du sexe ayant été expulsées de Tabelot⁶².

Concernant les femmes expulsées de Tabelot⁶³, il s'agissait à la fois de femmes migrantes provenant d'autres régions du Niger, notamment de Zinder et Maradi, ainsi que des femmes nigérianes ayant décidé de migrer librement vers la région d'Agadez suite à la découverte de l'or. Poussées par la pauvreté et le manque d'opportunités économiques, leurs migrations s'intègrent donc au sein des flux migratoires parallèles développés par le boom minier (Section II. 4). Au niveau de leurs intentions et projets migratoires, tout comme les orpailleurs, elles exprimaient plutôt un désir de retourner dans leur lieu de vie d'origine.

⁵⁹ IPS News (2005), Droits-Niger: Des enfants orpailleurs reprennent le chemin de l'école.

⁶⁰ Les sites d'or enquêtés au Burkina Faso et Mali rassemblaient des femmes migrantes internes mais des femmes originaires du Nigéria en majorité.

⁶¹ Entretien avec une représentante des femmes professionnelles du sexe expulsées des sites de Tabelot.

⁴² Malgré une faible participation de ce groupe de population dans le cadre de l'étude, les données qualitatives disponibles permettent néanmoins d'apporter une meilleure compréhension de l'attrait des zones minières pour différentes catégories de migrants au Niger ainsi que sur les dynamiques existantes entre les différents acteurs s'installant au sein des zones minières.

⁵⁹ La représentante des femmes expulsées a déclaré que la mairie locale a demandé l'expulsion auprès des propriétaires louant des chambres ou logements aux femmes professionnelles du sexe.

En tant que nouvelles habitantes des localités enquêtées pour l'étude, les entretiens avec les femmes professionnelles du sexe permettent de mieux comprendre les différentes dynamiques entre les acteurs sur les sites d'exploitation du Nord d'Agadez, ainsi que de faire émerger des préoccupations communes entre ces derniers. Les femmes professionnelles du sexe ont particulièrement mis en avant les problèmes d'insécurité, et la peur notamment par rapport aux orpailleurs membres de la communauté tchadienne, à l'origine d'incidents, de vols, d'attaques physiques ou autres agressions à leur égard.



Photo 6 : Accumulation de déchets plastiques sur le site de Tchibarakaten.

« Le gouvernement doit soutenir l'OIM pour écouter les femmes professionnelles de sexe et à solutionner leurs problèmes. Parce que partout où il y a des hommes adultes, tant qu'il n'y a pas de femmes professionnelles de sexe, il y aura de l'adultère et du viol. Car la femme ne peut pas résister face à un homme adulte. Lorsque les prostituées étaient là, il n'y avait aucun problème dans le village. Mais après les avoir chassés, l'adultère a commencé à se développer ».

« Avant qu'elles ne soient chassées elles étaient dans de bonnes conditions. Même les couturiers n'ont pas été contents de leurs expulsions. Car la prostituée peut payer 10 mille francs au couturier pour une couture qui se fait à cinq mille francs, parce qu'elle a besoin de la couture dans la soirée du même jour. Les commerçants aussi ont beaucoup profité. Leur expulsion a provoqué une rupture au développement du village. »

Entretien avec la femme représentante des femmes professionnelles du sexe expulsées de Tabelot.

⁶³ La représentante des femmes expulsées a déclaré que la mairie locale a demandé l'expulsion auprès des propriétaires louant des chambres ou logements aux femmes professionnelles du sexe.

4. L'équilibre délicat entre communautés hôtes et orpailleurs

1. Les bénéfices de l'orpaillage artisanal

Les membres des communautés hôtes, ainsi que les commerçants et personnes exerçant des activités économiques autour des sites d'extraction reconnaissent les avantages et les nouvelles opportunités économiques liées à l'orpaillage artisanal dans les régions. Les autorités locales autour des sites, comme le receveur de la mairie de Tabelot et le Vice-Président du site de Guidan Daka, reconnaissent que les nouveaux emplois disponibles dans le secteur de l'orpaillage permettent de réduire les flux migratoires des populations de jeunes envers la Libye et l'Algérie, considérés comme moins sûrs et dangereux pour les migrants. L'orpaillage représente ainsi une nouvelle source d'emploi pour les populations locales, à la fois pour les personnes

« Parce que ce Guidan Daka fait partie des secteurs qui maintiennent l'économie de la ville d'Arlit surtout chez les jeunes. Nous faisons des sensibilisations à l'endroit des jeunes. Avant Guidan Daka était peuplé par des étrangers. Mais maintenant grâce à nos sensibilisations les jeunes deviennent de plus en plus nombreux ici. Cela a réduit la migration des jeunes vers d'autres pays. Car avant les jeunes partaient en Algérie ».

Entretien avec le Président du site de Guidan Daka, Arlit.

« Il y a des comportements qu'on ne connaissait pas avant, mais grâce à l'échange entre eux il y a des choses qui ont changé. Par exemple le fait même de fréquenter les centres de santé. Le mode d'habillement même des gens a changé. Les constructions aussi changent de plus en plus. Avant on utilisait le bois pour la toiture, mais aujourd'hui on utilise la tôle. Et il y a aussi des spécialistes qui savent bien construire avec l'arrivée des migrants. Il y a eu aussi un changement au niveau de l'utilisation des moyens de déplacement comme les motos. ».

Entretien avec le receveur de la mairie de Tabelot.

travaillant directement dans l'extraction mais également pour les personnes exerçant des activités parallèles. Il existe aussi pour les jeunes la possibilité d'apprendre de nouveaux métiers comme dans la réparation, la mécanique ou la restauration⁶⁴. Les communautés hôtes peuvent aussi mettre en location leurs logements pour les migrants saisonniers et accroitre de cette manière leurs sources de revenus⁶⁵. Les ruées vers l'or au Sahel font aussi apparaître des opportunités liées à l'extraction aurifère notamment en termes de développement local et d'amélioration des infrastructures et des services disponibles au sein des localités (Boukaré, 2020).

Encadré 6: Les changements positifs dans la localité de Tabelot selon les membres de communautés hôtes (Groupe de discussion)

« Il y a beaucoup de constructions. D'ailleurs, les constructions sont la base du développement d'un village. Et ces constructions sont acquises grâce aux migrants. Par exemple il y a beaucoup de projets qui ont fait des infrastructures. Et après leur départ ces infrastructures vont profiter au village. Et c'est vraiment un développement pour le village. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des expériences professionnelles que nous avons acquises et que nous pouvons continuer après le départ des migrants. Tabelot n'était pas comme ça avant 2014, même si les migrants ont commencé à venir entre l'an 2014 et 2015. Mais quand même Tabelot s'est très développé. »

« Le changement que le village a connu est le développement des affaires. Le commerce s'est développé. Aujourd'hui il y a une grande accessibilité aux divers produits. Avant il faut dans d'autres villes pour acheter certains produits. Mais maintenant on a accès à tous les produits. Quand on veut acheter quelque chose il suffit juste d'aller au marché. On n'a pas besoin de prendre un véhicule et d'aller loin. Et les maraîchers s'en sortent grâce à la production et à la vente des légumes. Malheureusement, partout où il y a beaucoup de monde, on ne manque jamais de changement positif et négatif. ».

Le Vice-Président du site de Guidan Daka ainsi que le receveur de la mairie de Tabelot ont observé des changements positifs au sein des zones minières grâce à l'arrivée des migrants, comme par exemple une augmentation des échanges commerciaux, des améliorations urbaines ou la possibilité de soutenir les activités agricoles locales, comme la culture de l'oignon à Tabelot. En effet, l'arrivée d'une nouvelle population de migrants dans la région d'Agadez a permis de développer de nouveaux services, des commerces et des nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins d'une population grandissante. Les communautés hôtes à Tabelot ont notamment remarqué la construction de nouvelles maisons, des « boulangeries modernes »⁶⁶, ainsi qu'une nouvelle accessibilité de produits et de matériaux qui n'étaient pas disponibles autrefois. Dans le cas de Tabelot, la présence nouvelle de migrants a aussi entraîné une réorganisation des services sociaux de base, par exemple les services d'hygiène ou d'infrastructures urbaines⁶⁷, se traduisant par une amélioration des services disponibles pour les communautés hôtes.

Enfin, l'arrivée de migrants étrangers à Agadez est aussi associée à un effet de modernisation concernant les activités de l'orpaillage, puisque les orpailleurs, par exemple les ouvriers soudanais, importent aussi de nouvelles techniques d'extraction, de nouveaux matériaux et machines. Certains orpailleurs étrangers

⁶⁴ Groupe de discussion avec les membres de la communauté hôte à Tabelot.

 $^{^{\}rm 65}$ Groupe de discussion avec les commerçants à Tchibarakaten.

migrent aussi avec plus de moyens financiers que les orpailleurs nigériens, et peuvent par conséquent participer au développement local des localités par l'ouverture de nouveaux commerces ou boutiques.

2. Les conflits liés à l'arrivée des migrants

Cependant, bien que la présence d'orpailleurs migrants soit perçue positivement par certains acteurs de l'exploitation aurifère, les membres des communautés hôtes ont aussi noté plusieurs aspects négatifs liés à la nouvelle présence de migrants dans les localités de la région d'Agadez.

A Tabelot, malgré les aspects positifs amenés dans la zone grâce à la migration des orpailleurs, il existe des litiges et des conflits liés aux attitudes, aux mœurs et aux pratiques sociales des migrants qui divergent et sont parfois en opposition avec celles des habitants de la localité.

La présence de migrants étrangers au sein des localités est parfois associée à un

« Avant les gens partaient en brousses pour les besoins et ils ne respectent pas les règles d'hygiène. Avant il n'y avait pas de W-C, mais maintenant grâce à l'arrivée des migrants il y a des W-C partout. Au niveau du marché nous avons jusqu'à 4 douches, mais aussi au niveau du marché à bétail et de la gare. Ce n'est pas comme avant où les gens déféquaient à l'air libre. On sait que maintenant il faut qu'il y ait de l'hygiène [...] »

Entretien avec le receveur de la mairie de Tabelot.

changement négatif des comportements sociaux et des normes sociales en vigueur. A la fois dans les localités de Tabelot et d'Arlit, les communautés hôtes ont dénoncé l'attitude de la communauté d'orpailleurs venues du Tchad, concernant leurs mœurs et pratiques sociales, qui divergent avec les coutumes locales, ou sont en parfois en opposition avec celles des habitants⁶⁸

Les orpailleurs tchadiens sont notamment accusés de la dégradation du contexte sécuritaire, de la création d'un climat général de méfiance et de la recrudescence d'incidents de sécurité, comme des attaques, des vols et agressions sexuelles. A Tabelot, les orpailleurs originaires du Nigéria étaient aussi à l'origine de conflits avec les travailleurs locaux⁶⁹. D'une manière générale, l'ensemble de la chaine d'extraction

⁶⁶ Expression employée par le receveur de la Mairie de Tabelot.

⁶⁷ Le receveur de la mairie de Tabelot a indiqué que pour répondre, la mairie s'est notamment réorganisée autour de nouveaux départements, comme « le service comptabilité, le service suivi-évaluation, le service eau-hygiène-assainissement, le service état civil » qui permettent ainsi de mieux répondre aux besoins des populations.

de l'or, par rapport aux bénéfices et investissements économiques conséquents qu'elle représente, crée de nouveaux risques sécuritaires, affectant à la fois les orpailleurs et les communautés et commerçants vivant aux alentours des zones d'extraction. Cette situation rend notamment les axes routiers et les déplacements (entre Arlit et Tchibarakaten) particulièrement dangereux.

A Tabelot, selon les communautés hôtes, l'arrivée des orpailleurs migrants a aussi entraîné une augmentation de la consommation de drogue et de stupéfiants, régulièrement utilisés par la population d'orpailleurs afin de supporter les privations et les conditions de travail difficiles sur les sites miniers⁷⁰. Les populations locales regrettent donc que les jeunes membres de leurs communautés soient négativement influencés par les modes de vie des orpailleurs.

Enfin, au sein des régions d'origine des migrants, comme à Tillabéri ou Dosso, la dégradation des sols est souvent à l'origine de conflits entre éleveurs et agriculteurs, incitant ainsi ces derniers à migrer soit vers les centres urbains ou vers les zones minières du Nord. (Section II.2). Suite à la migration vers les sites aurifères, les conflits liés à l'accès à la terre perdurent sous une autre forme. Dans certains cas les orpailleurs souhaitent exploiter des sols autrefois réservés aux activités des populations d'éleveurs. De plus, la présence et les activités quotidiennes des orpailleurs dans les localités ont souvent un impact environnemental négatif à la fois pour les hommes mais également pour les animaux. La destruction de l'environnement est mentionnée comme une préoccupation de la part des communautés hôte et des autorités locales. Le receveur de la mairie de Tabelot a notamment indiqué que le

« Avec la venue des gens d'autres cultures, nous assistons à un recul social. Pour celui qui est natif d'Arlit ou qui y vit depuis dix ans en arrière, nous ne connaissions pas de meurtre ici. Nous ne connaissions pas les crimes non plus. Tu me comprends ? Mais aujourd'hui, je suis obligé de sortir toujours avec couteau tant que je sors même si c'est avec toi. On ne connaissait pas vraiment ces choses. Et quand quelque chose de nouveau arrive, c'est toujours quelqu'un qui l'a introduit dans le milieu ».

Groupe de discussion avec les membres des communautés hôtes à Arlit.

⁶⁸ Les populations hôtes ont par exemple noté que les orpailleurs étrangers ne respectent pas les contrats de mariage avec les femmes nigériennes de la communauté, en demandant le divorce très rapidement après le mariage et laissant les jeunes femmes sans soutien économique.
⁶⁹ Entretien avec le receveur de la mairie de Tabelot. Les Nigérians étaient autrefois majoritaires parmi les orpailleurs étrangers à Tabelot lors du début des activités en 2016-2017.

⁷⁰ Groupe de discussion avec les communautés hôtes à Tabelot.

mercure utilisé par les ouvriers pollue les eaux de ruissellement, risquant à terme d'atteindre les nappes phréatiques. Cela nécessiterait que les activités de traitement soient donc effectuées en dehors de Tabelot, loin des zones d'habitation.

Dans d'autres cas, les mécontentements des communautés hôtes se cristallisent autour de la question de l'obtention de permis d'achats ou d'exploitation de la terre. Dans la localité de Tabelot, certains orpailleurs migrent en direction des sites aurifères avec davantage de moyens financiers que les populations locales, leur permettant ainsi de devenir propriétaires de terres devenant dans le même temps inaccessibles aux agriculteurs des communautés hôtes, alors qu'elles sont nécessaires à l'équilibre socio-économique des ménages. A Tchibarakaten, les communautés hôtes dénoncent le même problème autour de l'octroi des permis d'exploitation sur les zones d'extraction, souvent accordée à des orpailleurs de nationalité étrangère.

Encadré 7 : L'orpaillage, source de tensions face à l'accès à la terre.

« À notre arrivée nous avions trouvé des éleveurs, mais ils se sont déplacés à cause de notre présence. Car il y a des migrants orpailleurs qui abattent des arbres et ça crée un désagrément sur l'environnement. Les éleveurs utilisent les marigots pour abreuver leurs troupeaux pendant plusieurs mois, mais les orpailleurs utilisent du savon dans ces eaux. Ce qui empêche les animaux de s'abreuver. En plus, les orpailleurs font des défécations à l'aire libre et parfois dans l'ombre. Ça crée des maladies. Donc nous avons besoins des latrines pour réduire ces saletés. Quand ils défèquent à l'aire libre, le vent renvoie des microbes et les gens tombent malades. Pour éviter la coupe des arbres nous avons proposé aux orpailleurs d'utiliser une variété de charbon qu'on importe de Tchiro ».

Entretien avec le Président du comité des orpailleurs de Fasso (Tabelot).

« J'ai des recommandations envers le gouvernement à propos des orpailleurs qui demandent de permis d'achat de terre. Généralement ces orpailleurs achètent des terrains exploités par les pauvres. Et dès qu'ils achètent le terrain ils chassent les gens qui l'exploitent. Donc ceci réduit les terres exploitables pour les pauvres. Les personnes qui ont les permis s'approprient les terres et empêchent les autres d'en profiter. Ils oublient que les terres doivent profiter à tout le monde. Je recommande à ce que l'État cesse d'attribuer des permis à des riches sur des terrains exploités par les pauvres. Néanmoins, on peut leur vendre d'autres terrains mais pas les terrains sur lesquels les pauvres parviennent à nourrir leurs familles. Sinon c'est vraiment un grand problème. »

Ces litiges courants autour des titres de propriété des terres entre orpailleurs et communautés hôtes, bien qu'ils se règlent de plus en plus souvent avec l'intervention de la mairie fait cependant ressortir des points de conflits latents autour de l'orpaillage dans la région d'Agadez. L'extraction aurifère, n'étant pas davantage contrôlée risque ainsi d'avoir des effets néfastes à long terme pour les localités hôtes.

CONCLUSION

Héritière d'une tradition migratoire s'inscrivant dans le long terme, la région d'Agadez demeure au cœur de nouveaux échanges et flux migratoires à la fois internes, intrarégionaux et internationaux, en faisant un véritable « carrefour migratoire » (Bensaâd, 2003 ; Grémont, 2011).

Selon les autorités locales enquêtées sur les sites d'or, les flux migratoires vers les zones minières dans le Nord du Niger ont eu tendance à diminuer ces dernières années, déstabilisant petit à petit le rêve de réussite économique de milliers d'orpailleurs ayant investi dans des migrations de l'or saisonnières afin de soutenir leurs familles.

L'orpaillage artisanal demeure cependant une activité essentielle au sein d'un pays marqué par des crises économiques multiples et des dérèglements climatiques affectant le secteur de l'agriculture et provoquant des bouleversements socio-économiques pour les communautés. L'extraction aurifère a permis dans une certaine mesure de dynamiser les localités hôtes dans la région d'Agadez en offrant une perspective de diversification économique aux communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

Bien que l'exploitation artisanale participe au développement économique local à Agadez, il pose aussi plusieurs défis d'ordre social, sécuritaire, environnemental et sanitaire. La recherche de l'or n'est pas forcément une activité durable et la fermeture tout aussi subite de certains sites miniers (ruées inversées), en délocalisant des milliers de travailleurs remet en première page la question de l'emploi pour une population jeune en quête de revenus et de stabilité économique. Les conditions de travail au sein des sites sont aussi très difficiles et l'absence de contrôle au sein des sites artisanaux crée également des situations de vulnérabilité pour les orpailleurs nigériens et étrangers, particulièrement concernant les risques d'exploitation au travail, et le travail des enfants.

Le gouvernement nigérien se trouve ainsi pris dans une situation complexe face au développement rapide d'un secteur présentant de nombreuses potentialités mais qu'il peine à réguler. Attiré par une possible industrialisation du secteur, il doit cependant veiller à ne pas fragiliser pour autant le délicat équilibre socio-économique d'une région ayant déjà été touchée par des périodes d'instabilité économique et politique successives.

RECOMMANDATIONS

Les entretiens qualitatifs ainsi que les groupes de discussion avec les différents acteurs enquêtés sur les sites aurifères ont permis de mettre en avant les recommandations suivantes, en vue d'améliorer la réponse et l'implication des autorités locales et nationales face aux besoins des migrants internes et internationaux dans les zones minières de la région d'Agadez:

- Le renforcement des structures et des services de santé disponibles sur les sites aurifères, pouvant se décliner notamment dans :
- L'ouverture de nouveaux centres de santé publics, accessibles pour les orpailleurs migrants dans les communes d'Arlit, de Tabelot et de Tchibarakaten, complétant les dispositifs actuels (centre de santé militaire et actions des organisations de la société civile) afin de garantir un meilleur accès aux soins médicaux et un renforcement des systèmes de premiers soins d'urgence en cas d'accidents graves.
- Assurer un meilleur approvisionnement en médicaments sur les sites aurifères, notamment concernant le matériel médical et de protection.
 Pour les nouveaux centres de santé ou les points de distribution déjà existants, il sera aussi essentiel de promouvoir une meilleure disponibilité des produits pharmaceutiques sur place permettant d'éviter de parcourir de longues distances entre les localités et les sites d'or en cas de besoin.
- Organiser de nouvelles formations de secouristes et assurer la présence et la disponibilité régulières du personnel médical et des véhicules d'évacuation (ambulances) pour la réponse aux urgences médicales sur les sites aurifères.
- L'amélioration des conditions de travail des orpailleurs sur les mines artisanales afin d'agir contre les risques d'exploitation économique au travail :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les responsables de sites d'or pour une meilleure application des législations minières existantes afin de respecter les droits des orpailleurs et d'assurer des conditions de travail dignes concernant la rémunération, les heures de travail, les jours de repos accordés et l'utilisation de matériel de protection (gants, masques et combinaisons).
- Engager les patrons, les responsables d'équipes, les propriétaires de trous, les commerçants ou les chefs d'équipes à offrir des contrats de travail formels aux orpailleurs, les protégeant ainsi des risques d'exploitation au travail sur les sites d'or
- Soutenir la construction d'un centre d'accueil et/ou d'une association pour les migrants orpailleurs dans la région d'Agadez, pouvant proposer des formations et des ateliers de sensibilisation portant sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité sur les sites. Ces structures pourront aussi proposer des services financiers ou des possibilités de crédits pour les personnes dans le besoin, permettant aux orpailleurs de limiter leur dépendance économique aux autres acteurs économiques actifs sur les sites d'or.
- Sensibiliser les différents acteurs de l'exploitation aurifère, orpailleurs et acteurs locaux, concernant la protection de l'environnement et les impacts environnementaux de l'orpaillage artisanal sur les zones d'habitation des populations hôtes (utilisation du mercure, évacuation des déchets et des eaux usées) notamment par l'introduction à des pratiques d'exploitation plus respectueuses pour l'environnement.
- Établir un dialogue et formaliser les relations entre les populations hôtes, les propriétaires de la terre et les communautés d'orpailleurs, en particulier les propriétaires de trous, par l'intermédiaire d'associations locales, afin d'assurer le respect des droits humains et de l'environnement dans les zones aurifères.
- Prendre des mesures visant à prévenir l'emploi des enfants et des mineurs dans les mines d'or à travers la formation des forces de défense

et de sécurité (FDS) et des municipalités dont dépendent les sites d'or, ainsi que la sensibilisation des responsables d'orpailleurs sur les sites. Ces formations pourront être organisés conjointement entre l'OIM et les autorités locales.

- Des mesures supplémentaires peuvent également être appliquées afin d'œuvrer pour de meilleures conditions de vie et renforcer l'accès aux services de base des orpailleurs sur les sites d'or :
- Assurer l'approvisionnement en eau potable par des forages sur les sites de Tabelot et Tchibarakaten ainsi que la sécurité de ces forages sur les sites.
- Améliorer l'accès à la couverture téléphonique ainsi qu'au réseau d'électricité sur les sites aurifères.
- Renforcer les conditions de sécurité sur les sites afin de pérenniser l'activité minière et de réduire les risques pour les populations migrantes, en particulier à Tchibarakaten où l'insécurité le long de la frontière algérienne préoccupe les acteurs impliqués dans l'orpaillage.
- Enfin, lors de l'atelier de présentation des résultats préliminaires de l'étude, les participants ont proposé de poursuivre les recherches et les collectes de données récentes explorant les liens entre la mobilité et l'exploitation artisanale au Niger en étendant l'étude à d'autres sites miniers dehors de la région d'Agadez.
- Des études thématiques approfondissant le lien entre les migrations vers les sites miniers et les changements climatiques dans les régions de Maradi, Zinder et Dosso ainsi qu'une étude s'intéressant aux liens entre migrants internes, orpailleurs et retournés dans la région d'Agadez pourront être envisagées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Afane Abdoulkader et Laurent Gagnol (2020). « Une ruée vers l'or contemporaine au Sahara: l'extractivisme aurifère informel au nord du Niger », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 20 numéro 3. http://journals.openedition.org/vertigo/29044
- Ali Bensaâd (2003). « Agadez, carrefour migratoire sahélomaghrébin », Revue européenne des migrations internationales, vol. 19 - n°1 | 7-28.
- Bernus Edmond (1978), « Les tactiques des éleveurs face à la sécheresse : le cas du sud-ouest de l'Aïr. Niger », OSTROM, Paris.
- Bonnecase Vincent et Brachet Julien (2013). « Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales ». Politique africaine 130, 5-22.
- Boukaré Bérénice (2020). "The development impact of "gold rushes" in Mali and Burkina Faso: the multifaceted effects of migration on artisanal gold mining sites", Chapter 23, Section 3 Migration and Development, Migration in West and North Africa and across the Mediterranean: trends, risks, development and governance (OIM), p287-298.
- Brachet Julien (2004). « Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Aïr (Niger) », Les Cahiers d'Outre-Mer, 226-227. http://journals.openedition.org/com/512.
- Brachet Julien (2009). Migrations transsahariennes, Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger). Éditions du Croquant, 322 p.
- Brachet Julien (2011). The blind spot of repression: migration policies and human survival in the central Sahara. In: Than Dan Truong (ed.),

- Gasper D. (ed.). Transnational migration and human security: the migration-development-security nexus. Berlin: Springer, 57-66.
- Brachet Julien (2018). Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara. The Annals of the American Academy of Political and Social Science 676/1, pages 16-35.
- Brachet Julien, Choplin Armelle et Pliez Olivier (2011). « Le Sahara entre espace de circulation et frontière, migratoire de l'Europe », La Découverte, Hérodote, n° 142, 163-182.
- Bredeloup Sylvie et Pliez Olivier (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. Autrepart, 36, 3-20. https://doi.org/10.3917/autr.036.0003
- Chevrillon-Guibert Raphaëlle, Gagnol Laurent et Magrin Géraud (2019). Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur?, Hérodote, 172 (1), pp. 193-215. https://www.cairn.info/revue-herodote-2019-1-page-193.htm
- Chevrillon-Guibert Raphaëlle et Magrin Géraud (2018). « Ruées vers l'or au Soudan, au Tchad et au Sahel : logiques étatiques, mobilités et contrôle territorial », Bulletin de l'association de géographes français, 95-2, 272-289. https://journals.openedition.org/bagf/3272
- Grätz Tilo (2003). Les chercheurs d'or et la construction d'identités de migrants en Afrique de l'Ouest, Politique africaine, 91/3, pp. 155-169.
- Grätz Tilo (2004). Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale,
 Autrepart, n° 30, pp. 135-150. DOI: 10.3917/autr.030.0135
- Grätz Tilo (2009). Moralities, risk and rules in West African artisanal gold mining communities: A case study of Northern Benin, Elsevier, Resources Policy 34, 12–17.
- Grégoire Emmanuel et Gagnol Laurent (2017). « Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr

(Niger) », EchoGéo, Sur le Vif. http://journals.openedition.org/echogeo/14933

- Grémont Charles (2011). « Ancrage au sol et (nouvelles) mobilités dans l'espace saharo-sahélien : des expériences similaires et compatibles », L'Année du Maghreb, VII. http://journals.openedition.org/anneemaghreb/1203
- Lyammouri Rida (2018). Overview of Key Livelihood Activities in Northern Niger, Research Paper, OCP Policy Center.
- Pellerin Mathieu (2017). Beyond The 'Wild West': Gold Rush In Northern Niger. Security Assessment in Northern Africa. Geneva: Small Arms Survey, Briefing Paper.
- Scheele Judith (2011). « Circulations Marchandises au Sahara: Entre Licite et Illicite », Hérodote 2011/3 (n° 142), 143-162, https://www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-143.html

Rapports d'organisations internationales

- → ACLED (2021), "Sahel 2021 : Communal wars, broken ceasefires, and shifting frontlines".
- → Amnesty International (2021), «Je n'ai plus rien à part moi-même ». Niger. Les répercussions croissantes du conflit sur les enfants dans la région de Tillabéri.
- → CNEDD (2019), Cartographie de la vulnérabilité des activités agropastorales des régions du Niger dans le cadre du Projet PDIPC
- → FAO (2019), Rapport de l'enquête de base pour l'évaluation de l'impact du programme de résilience de PAM-FAO-FIDA dans le régions de Maradi et Zinder, Niger.
- → International Crisis Group (2019). Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel Central, Report 282.

- → International Crisis Group (2021), Niger: éviter l'aggravation des violences contre les civils à Tillabéri, Briefing n°172 / Africa.
- → OIM (2017), Rapport régional sur les suivis des flux de population en Afrique de l'Ouest et du Centre, Janvier – Mars 2017.
- → OIM (2019), La fièvre de l'or au Mali: Analyse des profils et dynamiques migratoires.
- → OIM (2020a), Dynamiques migratoires vers les sites d'orpaillage au Burkina Faso : le cas des sites de Warwéogo et Galgouli.
- → OIM (2020b), Les ruées vers l'or en Haute-Guinée : profils et dynamiques migratoires.
- → IOM (2020c). Migrations Trends From, To and within the Niger 2016 2019.
- → OIM (2022), Etude Nationale sur le Lien entre Migration, Environnement et Changement Climatique au Niger
- → OCDE (2018). L'or à la croisée des chemin, Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Sites internet et articles de presse

- → AgenceCofin (2017), « L'orpaillage en Afrique de l'Ouest : Des milliards de dollars incontrôlables ».
- → Bensimon Cyril et al. (2021), « En Afrique de l'Ouest, une ruée vers l'or à hauts risques », Le Monde.
- → CENEZO (2020), Niger : Des enfants, souffre-douleur des sites aurifères du Nord.
- → Comité International de la Croix Rouge (2021), Niger : à Tillabéri, les agropasteurs à l'épreuve du conflit et du changement climatique

- → OIM (2016), « IOM Niger Opens Migrant Information Office in Agadez ».
- → IPS News (2005), Droits-Niger : Des enfants orpailleurs reprennent le chemin de l'école.
- → Jeune Afrique (2017), « Niger : Quand une poginée d'or est un pactole ».
- → Jouve Arnaud (2021), « Niger : La fermeture d'une des plus grandes mines d'uranium », RFI.
- → National Geographic (2019), « Agadez : la porte du Sahara ».
- → New York Times (2018), « Europe Benefits by Bankrolling an Anti-Migrant Effort. Niger Pays a Price ».
- → OCHA (2021), « La région de Maradi fait face à une crise humanitaire sans précédent », OCHA (mai 2021).
- → UNICEF (2019), Les fermetures d'écoles ont doublé ces deux dernières années au Sahel en raison de la montée de l'insécurité
- → Studio Kalangou (2022), « Foire des maraichers d'Agadez : une sècheresse à Tîmia impacte la production ».
- → VOA (2017), Fermeture des sites aurifères abritant des milliers d'orpailleurs au Niger

Textes de loi

- → Convention n°182 ILO
- → République du Niger, Loi 2015- 36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants.

